

SchoulEsch

» BROCHURE D'INFORMATIONS SCOLAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

2025-2026



#LIEWENZUESCH

L
ESCH







Préface

Chers élèves, chers parents,

Au nom de la Ville d'Esch, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire. Cette période marque un nouveau départ, porteur d'espoirs, de découvertes et de rencontres. Notre priorité reste inchangée : offrir à chaque enfant un environnement d'apprentissage serein, stimulant et sécurisé.

Pour y parvenir, nous investissons continuellement dans la qualité de nos infrastructures, dans le soutien aux équipes pédagogiques et dans le bien-être de nos élèves. Je tiens à remercier chaleureusement les enseignants, les directions d'école et l'ensemble du personnel périscolaire pour leur engagement quotidien au service de nos enfants.

À Esch, les familles bénéficient d'une offre scolaire riche et diversifiée, permettant à chaque élève de trouver un cadre d'apprentissage adapté à ses besoins, ses talents et ses aspirations : projets pédagogiques innovants, ouverture à la culture, aux langues et au sport. Notre engagement est clair : continuer à développer des initiatives répondant aux attentes des familles eschoises. C'est dans cet esprit que nous menons des projets tels que la déminéralisation et le verdissement des cours d'école, afin de rendre nos espaces plus accueillants et respectueux de l'environnement.

Pour l'année scolaire 2025/2026, l'école du Brouch bénéficiera, dans une première phase, de nouvelles



infrastructures accueillant la maison relais et les classes du cycle 3. L'augmentation des capacités d'accueil reste une priorité : le projet Lallenger Däich, prévu pour cette année scolaire, garantira à l'avenir plus de places en structures périscolaires. Parallèlement, une nouvelle maison relais est en construction à Nonnewisen, et le Conseil communal a récemment validé le projet scolaire et de quartier Rout Lëns.

La Ville d'Esch porte également une attention particulière à la scolarité des enfants à besoins spécifiques : 12 enseignants spécialisés travaillent aux côtés des équipes pour garantir une éducation inclusive et adaptée à chacun.

Ensemble, continuons à faire de l'école un lieu d'égalité des chances, d'ouverture et de réussite pour tous. Je vous souhaite à toutes et à tous une année 2025/2026 pleine de curiosité, de persévérance et de belles réussites.

Christian WEIS

Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette

Meris SEHOVIC

Échevin de l'Enseignement

Sommaire



1. L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

L'école fondamentale - les grandes lignes	06
Inscriptions scolaires	07
Accueil des élèves nouvellement arrivés au Luxembourg	08
Obligation scolaire, absence et dispenses	10
Les 9 entités scolaires	11
École Internationale Differdange & Esch-sur-Alzette	20
Horaires des classes et vacances scolaires 2025/26	21
Transport scolaire	24
Séchère Schoulwee - Pedibus	26
L'éducation physique et sportive	27
Airtramp / Handisport	28
Cours complémentaires de langue portugaise	31
Centre de vacances Jules Schreiner	32
Education à l'environnement	33
Assurances / Accidents scolaires	34

2. LES ACTEURS DE L'ÉCOLE

Les comités d'écoles	36
Les représentants des parents	37
La direction de l'enseignement fondamental et la commission d'inclusion + ESEB	38
Service social des écoles / Service médecine scolaire	39
Commission scolaire communale	42
Service scolaire	43
Mérite scolaire	44

3. AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les Maisons Relais	46
Le Chèque-Service Accueil	54
Assistants parentaux	56
LASEP	57
Ateliers créatifs d'été pour enfants / Vacances loisirs à l'école en forêt	58
Eltereschoul / École des parents	60
Haus vun de Bierger / Maison des citoyens	61
Le Service Jeunesse - Équipe « Opsichend Jugendarbecht »	63
Centre de Rencontre et d'Informations pour jeunes a.s.b.l. (CRIJE)	64
Maison des Jeunes - Escher Jugendhaus	65
Adresses utiles	66
L'Application « Dimmi »	68
Service Krank Kanner doheem	69
CDM -SECTION 2	70
Cours de langues pour adultes	71



1.

L'organisation
de l'école

L'école fondamentale - Les grandes lignes

LES CYCLES D'APPRENTISSAGE

Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, toutes les écoles fondamentales sont organisées en cycles d'apprentissage. Les cycles remplacent les années d'études.

Cycle 1:	éducation précoce (année facultative)	(C1.0)
	éducation préscolaire	(C1.1 et C1.2)
Cycle 2:	1 ^{re} et 2 ^e année d'études	(C2.1 et C2.2)
Cycle 3:	3 ^e et 4 ^e année d'études	(C3.1 et C3.2)
Cycle 4:	5 ^e et 6 ^e année d'études	(C4.1 et C4.2)

La durée normale d'un cycle est de deux ans. L'élève passe au cycle suivant s'il a acquis les connaissances et développé les compétences exigées (socles) pour la fin du cycle.

Lorsque l'enfant progresse de manière exceptionnelle, l'équipe pédagogique peut recommander son admission au cycle suivant après une seule année.

En revanche, si l'élève a des difficultés à atteindre les socles fixés, l'équipe peut décider, au cours du cycle, qu'une 3^e année au cycle lui donnera le temps nécessaire pour développer les compétences exigées. Il ne s'agit pas d'un redoublement classique. Redoubler revient à répéter le programme d'une année d'études de la même façon. Or, ce n'est pas parce qu'un élève n'a pas atteint le socle de compétences dans une branche qu'il a tout raté et n'a rien appris.

À l'intention des élèves qui n'ont pas atteint les socles de compétences après la 3^e année du cycle est élaboré un plan de prise en charge individualisé.

Les passages avancés ou retardés constituent toutefois une mesure exceptionnelle.

Au cours et à la fin du cycle, les parents sont régulièrement informés sur la progression de leur enfant.



Le travail en équipe

Dans chaque école, toutes les personnes qui enseignent et qui prennent en charge les élèves des classes d'un même cycle d'apprentissage se concertent et travaillent en équipes. Les équipes pédagogiques se constituent dès que les communes auront arrêté l'organisation scolaire. Chaque équipe désigne, parmi ses membres, un coordinateur de cycle.

Inscriptions scolaires

INSCRIPTIONS DES ENFANTS À L'ÉCOLE

Chaque enfant qui a atteint l'âge de 3 ans avant le 1^{er} septembre peut fréquenter l'éducation précoce à partir du 15 septembre de la même année.

Chaque enfant qui a atteint l'âge de 4 ans avant le 1^{er} septembre est sous obligation scolaire. L'enfant doit fréquenter l'école dès l'instant où vous habitez la commune. Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école.

DEMANDE D'ADMISSION À UNE AUTRE ÉCOLE

Extrait de la loi du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Article 19.-

Chaque enfant habitant le Grand-Duché doit fréquenter l'école communale dans le ressort scolaire de sa commune de résidence, à moins qu'il ne soit inscrit dans une autre école communale de sa commune de résidence, dans une école de l'État ou une école européenne, dans une école privée ou dans une école à l'étranger ou qu'il ne reçoive un enseignement à domicile.

Article 20.-

Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une autre école de leur commune que celle du ressort scolaire de sa résidence. Ils adressent une demande écrite dûment motivée au Collège des bourgmestre et échevins concerné qui donne suite à la demande si l'organisation scolaire le permet et après avoir fait vérifier les motifs de la demande par les services compétents.

Ils peuvent également demander l'admission de leur enfant dans une école d'une autre commune. Dans ce cas, ils adressent une demande écrite dûment motivée au Collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent inscrire leur enfant. Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire de la commune d'accueil le permet et après vérification des motifs par les services compétents.

Sont considérés comme motifs valables :

1. la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3^{ème} degré ;
2. la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État ;
3. la garde de l'enfant par un organisme oeuvrant dans le domaine socio-éducatif agréée par l'État ;
4. la situation du lieu de travail des parents.

Dans ce cas la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil.

Ces demandes sont à remettre au service de l'enseignement avant le 1^{er} mai.

Pour toute information supplémentaire, veuillez-vous adresser au service de l'enseignement.



ACCUEIL DES ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS AU LUXEMBOURG

BIENVENUE À L'ÉCOLE LUXEMBOURGEOISE

Chers parents,

Vous venez d'arriver ou vous souhaitez vous installer au Luxembourg ?

Le ministère de l'Éducation nationale
est à vos côtés pour la scolarisation de votre enfant.

Le **Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)**

- accueille les familles nouvellement arrivées au Luxembourg
- informe et conseille l'élève et ses parents sur toutes les questions liées à l'offre scolaire luxembourgeoise
- propose un suivi individuel pendant deux ans.

Pour bénéficier de cette offre du SIA,
vous pouvez **prendre rendez-vous** en
scannant le code QR suivant :



*Les rendez-vous peuvent avoir lieu dans
les bureaux du SIA à Luxembourg-Ville ou,
le cas échéant, par visio.*

*Le formulaire de demande de rendez-vous
est disponible en : allemand, anglais,
arabe, bosnien/croate/monténégrin/serbe,
chinois, espagnol, farsi, français,
portugais, russe, tigrigna/érythréen et
ukrainien.*



élèves âgés de
4 à 24 ans



1 RENDEZ-VOUS

Demande de rendez-vous

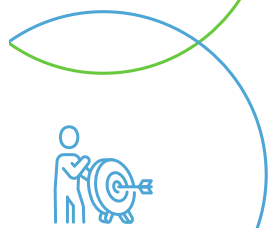
par la famille (*avant l'arrivée au Luxembourg* :
possibilité de prise de contact avec le SIA)



2 PRISE EN CHARGE

Prise en charge de la famille par le SIA avec un médiateur interculturel si besoin

- Informations sur le système scolaire luxembourgeois
- Recueil d'informations sur la scolarité antérieure de l'élève
- Constitution d'un dossier pour chaque enfant de la famille



3 ORIENTATION

Proposition d'orientation vers une classe appropriée



4 SUIVI

Suivi de l'élève pendant deux ans



38, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg
+352 247-75274
secretariat.sia@men.lu



L'obligation scolaire

L'OBLIGATION SCOLAIRE

Conformément à l'article 4 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire, tout mineur âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre et ayant sa résidence habituelle au Grand-Duché de Luxembourg est soumis à l'obligation scolaire. Cette obligation prend fin à dix-huit ans ou, avant dix-huit ans à l'obtention soit d'un diplôme ou certificat sanctionnant la fin des études de l'enseignement secondaire ou de la formation professionnelle, délivré par un établissement public luxembourgeois ou par un établissement privé agréé par l'Etat luxembourgeois, soit par un autre diplôme ou certificat reconnu équivalent à l'un des diplômes ou certificats visés au point précédent par la loi ou par décision du ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions.

DISPENSES DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents :

1. par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée ;
2. par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée ;
3. Par le ministre pour une durée dépassant cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées dépasse quinze jours sur une même année.



CONTRÔLE DU RESPECT DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

Le contrôle du respect de l'obligation scolaire incombe au ministre, qui l'exerce de façon continue, et au moins une fois par mois.

Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

En cas de non-respect de l'obligation scolaire, le ministre met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. À défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure ou en cas de nouvelle absence non-justifiée, le ministre en informe le tribunal de la jeunesse territorialement compétent.

Absences

Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le président de l'école et lui faire connaître les motifs de cette absence.

Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement.

Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Demande de dispense



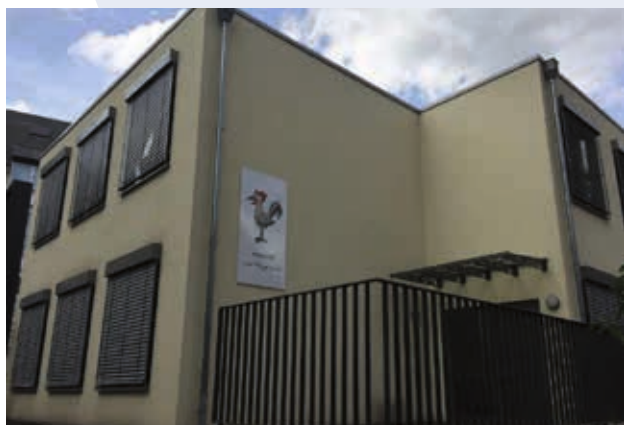
Les 9 entités et leurs bâtiments scolaires à Esch-sur-Alzette



Vous trouverez toutes les informations sur les écoles fondamentales de la Ville d'Esch-sur-Alzette sur le site

<https://schoul.esch.lu>

1. ENTITÉ SCOLAIRE « ANCIEN LYCÉE »



» Écoles faisant partie de l'entité Ancien Lycée

École Ancien Lycée

(Cycles 2 + 3)
Montagne de l'École
L- 4102 Esch-sur-Alzette

Présidente d'école

Da Cruz Diana
☎ 27 54 - 8340

Ancien Lycée - annexe Faubourg « um Héngerjuck »

(Cycle 1 + 4)
Rue Faubourg
L- 4120 Esch-sur-Alzette

Conciergerie de l'entité scolaire

Schoumacker Frank
☎ 27 54 - 4324

2. ENTITÉ SCOLAIRE « BRILL »



» Écoles faisant partie de l'entité Brill

École Brill

(Cycles 1.0. - 4.2.)

Place de la Résistance

L- 4041 Esch-sur-Alzette

École Brill 5

(Cycle 2 + 3)

Parking des Terres Rouges

L- 4330 Esch-sur-Alzette

Président d'école

Pierrard Marc

☎ 27 54 - 8480

Conciergerie de l'entité scolaire

Kirsch Marco

☎ 27 54 - 4750

Escher Bäschklassen / Classes de forêt de la Ville d'Esch

Dans le cadre d'un projet scolaire, né à l'école du Brill, la Ville d'Esch propose depuis 2021/2022 des classes en forêt.

Les classes disposeront chacune d'une salle de classe dans l'annexe du quartier Hiehl « bei de Muermel-déieren » qui servent de point de départ et de refuge en cas d'intempéries.

La Maison Relais « um Holzbiery » permet d'offrir une garde et un encadrement professionnel dans la forêt des enfants des cycles 1 et 2 aux familles dont les 2 parents travaillent et aux familles monoparentales.



» Bäschklassen

(Cycles 1.0. - 2.2.)

Rue Jean-Pierre Bausch
L- 4023 Esch-sur-Alzette
☎ 27 54 - 8050 / 8051

Horaires des classes de forêts

Précoce (c1.0.) et

Précolaire (c1.1. et 1.2.)

Lundi - Vendredi :
08:00 - 13:00

Primaire (c2.)

Mardi, Jeudi :
08:00 - 12:30
Lundi, Mercredi, Vendredi :
08:00 - 11:50 & 14:00 - 15:50

Les enfants du précoce ne pourront pas être pris en charge par la Maison Relais étant donné que les locaux ne répondent pas aux exigences d'une crèche. En cas de besoin de garde, les parents devront recourir aux services des crèches privées.

Les avantages de l'apprentissage dans la nature

L'apprentissage dans les classes de forêt se déroule sur une longue durée dans la forêt et permet d'augmenter l'activité physique.

La nature est omniprésente et l'apprentissage est centré sur l'enfant et prend le contexte naturel comme partie intégrante du programme pédagogique. Dans ce type de classe, l'élève apprend dans et par la nature. En forêt, bien plus, qu'en salle de classe classique, les cinq sens sont sollicités. Tout dans la nature doit servir de prétexte à l'apprentissage : l'enfant touche, sent, goûte, écoute, observe.

Les effets de la nature sur l'attention et le bien-être des enfants ont été démontrés par de nombreuses études scientifiques.

Enseignantes et éducatrices du cycle 1.0., 1.1. et 1.2. (classes mixtes)

Muller Carole
Nicolo Giulia
Maeder Martine
Butroni Noémie
Dewalque Tania

Enseignants du cycle 2.1. + 2.2.

Simoes Patrick
Wantz Sven

Inscriptions

Un sondage sera organisé début février 2026 et des informations complémentaires vous seront fournies lors des portes-ouvertes organisées au mois de mars 2026.

3. ENTITÉ SCOLAIRE « BRUCH »



» Écoles faisant partie de l'entité Bruch

École Bruch

(Cycles 2.1. - 4.2.)

23, Rue Michel Lentz

L- 4209 Esch-sur-Alzette

Bruch – annexe Mâcon

(Cycles 1.1. + 1.2.)

Rue de Mâcon

L- 4230 Esch-sur-Alzette

Bruch – annexe Léon Jouhaux

(Cycles 1.0.)

Rue Léon Jouhaux

L- 4155 Esch-sur-Alzette

Présidente d'école

Louest Daniel

☎ 27 54 - 8520

Concierge du bâtiment Bruch et annexe Mâcon

Bernardini Fabio

☎ 27 54 - 8500

4. ENTITÉ SCOLAIRE « DELLHÉICHT »



» Écoles faisant partie de l'entité Dellhéicht

École Dellhéicht

(Cycles 1.1. – 4.2.)

1, Rue Dellhéicht

L- 4240 Esch-sur-Alzette

Dellhéicht – annexe Neudorf

(Cycles 1.0. – 1.2.)

Sentier de Kayl

L- 4167 Esch-sur-Alzette

Présidente d'école

Kripper Nathalie

☎ 27 54 - 4620

Conciergerie de l'entité scolaire

Braz Sergio

☎ 27 54 - 4670

5. GANZDAGSSCHOUL JEAN-JAURÈS - ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE JEAN JAURÈS



L'école à journée continue offre plus qu'un enseignement avec accompagnement. Elle se veut un espace de vie, un lieu où les périodes de travail, de temps libre et de repos se succèdent dans la continuité et où apprendre et vivre sont deux composantes étroitement liées de la vie scolaire.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet de l'école :

www.ecolejeanjaures.lu



» École Jean Jaurès

Cycles 1 - 4 (précoce inclus)

Rue Sidney Thomas
L- 4332 Esch-sur-Alzette

Conciergerie de l'entité scolaire

Schwickert Pascal

☎ 27 54 - 5959

Personnes de contact

Berens Christophe (président)

☎ 27 54 - 5941

Venzo Lisa (éducatrice graduée)

☎ 27 54 - 4870

Ferreira Garcia Liliane

☎ 27 54 - 5941

6. ENTITÉ SCOLAIRE « GRAND-RUE »



» Écoles faisant partie de l'entité Grand-Rue

École Grand-Rue

(Cycles 2.1. – 4.2.)

Grand-rue

L - 4132 Esch-sur-Alzette

Grand-Rue - annexe « Bei den Wäschbieren »

(Cycles 1.0. – 1.2.)

46, Rue de Luxembourg

L - 4103 Esch-sur-Alzette

Présidente d'école

Santos Angela

☎ 27 54 - 3055

Concierger de l'entité scolaire

Schoumacker Frank

☎ 27 54 - 4324

7. ENTITÉ SCOLAIRE « LALLANGE »



» Écoles faisant partie de l'entité Lallange

École de Lallange

(Cycles 1.1. – 4.2.)

8, bd. Pierre Dupong

L - 4086 Esch-sur-Alzette

Lallange - annexe Aérodrome

(Cycles 1.0. – 1.2.)

rue Jean-Pierre Pierrard

L - 4279 Esch-sur-Alzette

Président d'école

Dahm Christophe

☎ 27 54 - 8960

Concierger de l'entité scolaire

Artaud Michel

☎ 27 54 - 8964

8. ENTITÉ SCOLAIRE « NONNEWISEN »



» Écoles faisant partie de l'entité Nonnewisen

École Nonnewisen

(Cycles 1 – 4)

Place Adeline Pellegrino
L - 4272 Esch-sur-Alzette

Président d'école

Hauptert Raoul

☎ 27 54 - 8012

Nonnewisen - annexe « bei de Fliedermais »

(Cycles 1 – 4)

99, Rue d'Ehlerange
L - 4108 Esch-sur-Alzette

Concierge du bâtiment Nonnewisen

Wagner Marc

☎ 27 54 - 8010

Concierge du bâtiment « bei de Fliedermais »

Groebig Yvette

☎ 27 54 - 3091

9. CAMPUS « WOBRECKEN »



» Écoles faisant partie de l'entité Wobrecken

École Wobrecken

(Cycles 1.0. – 4.1.)

46, rue Winston Churchill

L-4055 Esch-sur-Alzette

Présidente d'école

Pires Marco

☎ 27 54 - 9028

Concierges de l'entité scolaire

Fickinger Simone

☎ 27 54 - 9033

Salis Alessandro

☎ 27 54 - 9032

École Internationale Differdange & Esch-sur-Alzette

L'École Internationale Differdange et Esch-sur-Alzette (EIDE) a ouvert ses portes à Esch-sur-Alzette pour la rentrée 2017-2018. Cette école publique luxembourgeoise comprend des classes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Elle fonctionne selon le système des écoles européennes et offre un enseignement fondé sur les programmes des écoles européennes. L'école a pour mission l'éducation et l'enseignement d'élèves d'origines diverses. Elle dispense un enseignement multilingue et multiculturel. Contrairement aux écoles européennes actuellement installées au Luxembourg, l'EIDE est ouverte à tous les élèves, sans frais d'inscription.



» Pour toute information supplémentaire, veuillez consulter le site internet de l'école :

www.eide.lu

ou bien contacter l'EIDE par téléphone :

☎ 28 85 72 - 406 (Esch-sur-Alzette) ou au

☎ 28 85 72 - 3005 (Differdange) ou par email :

✉ secretariat@eide.lu



Horaires de classes

CYCLE 1

Jours de la semaine	Matin	Après-midi
Lundi, mercredi et vendredi	08.00 - 11.45	14.00 - 15.50
Mardi et jeudi	08.00 - 11.45	/

CYCLE 1 ÉCOLE GRAND-RUE ANNEXE « BEI DEN WÄSCHBIEREN »

Jours de la semaine	Matin	Après-midi
Lundi, mercredi et vendredi	07.50 - 11.35	13.50 - 15.40
Mardi et jeudi	07.50 - 11.35	/

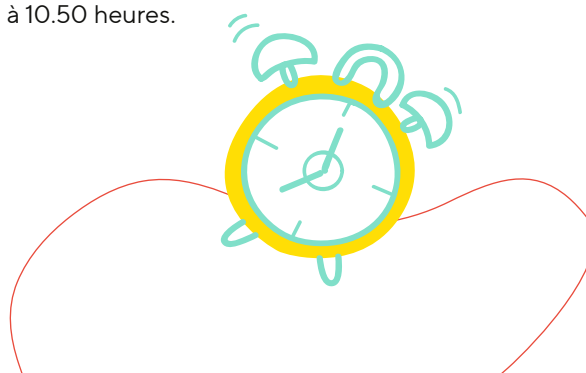
Les récréations ont lieu de 09.50 à 10.05 heures.

CYCLES 2 - 4

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin				
8.00 - 8.55	8.00 - 8.50	8.00 - 8.55	8.00 - 8.50	8.00 - 8.55
8.55 - 9.50	8.50 - 9.40	8.55 - 9.50	8.50 - 9.40	8.55 - 9.50
Récréation				
10.05 - 11.00	9.45 - 10.35	10.05 - 11.00	9.45 - 10.35	10.05 - 11.00
11.00 - 11.55	10.50 - 11.40	11.00 - 11.55	10.50 - 11.40	11.00 - 11.55
/	11.40 - 12.30	/	11.40 - 12.30	/
Après-midi				
14.00 - 14.55	/	14.00 - 14.55	/	14.00 - 14.55
14.55 - 15.50	/	14.55 - 15.50	/	14.55 - 15.50

Les récréations ont lieu :

- le lundi, le mercredi et le vendredi de 9.50 à 10.05 heures
- le mardi et le jeudi de 9.40 à 9.45 heures et de 10.35 à 10.50 heures.



Vacances et Congé scolaires 2025/2026

L'année scolaire 2025/2026 débute mercredi, le 15 septembre 2025
à 8:00 heures.

Vacances	2025/2026
Toussaint	01.11.2025 – 09.11.2025
Noël	20.12.2025 – 04.01.2026
Carnaval	14.02.2026 – 22.02.2026
Pâques	28.03.2026 – 12.04.2026
Jour férié légal	01.05.2026
Journée de l'Europe	09.05.2026
Ascension	14.05.2026
Pentecôte	23.05.2026 – 31.05.2026
Lundi de Pentecôte	09.06.2026
Fête Nationale	23.06.2026
Vacances d'été	16.07.2026-14.09.2026

Les classes chôment le jour de la St Nicolas le 06.12.2025.



Transport scolaire

Actuellement, 4 lignes de bus scolaires effectuent l'aller-retour entre les écoles et certains quartiers eschois. Une surveillance constante pendant les trajets est assurée

dans chaque bus par un accompagnateur surveillant. La communication entre les parents et l'accompagnateur se fait via l'application Dimmi (informations p. 60)

> LIGNE BELVAL - RAEMERICH - GENERATIOUNSCAMPUS WOBRECKEN

ALLER

Arrêts	lundi - vendredi matin	LU + ME + VE après-midi
Esch/Alzette, avenue du Rock'n'Roll	07:30	13:30
Esch/Alzette, Porte de France	07:32	13:32
Esch/Alzette, Raemerich	07:40	13:40
Esch/Alzette, Generatiouncampus Wobrecken	07:50	13:50

RETOUR

Arrêts	LU + ME + VE matin	mardi et jeudi C 2-4 *	LU + ME + VE après-midi
Esch/Alzette, Generatiouncampus Wobrecken	12:05	12:40	16:00
Esch/Alzette, Raemerich	12:15	12:50	16:10
Esch/Alzette, avenue du Rock'n'Roll	12:23	12:58	16:18
Esch/Alzette, Porte de France	12:25	13:00	16:20

* Pour les élèves du cycle 1 le retour du mardi et jeudi se fera au même moment que les élèves du cycle 2-4. Les parents pourront soit récupérer leurs enfants à la fin des cours à savoir

à 11h45 ou bien ils auront la possibilité d'inscrire leurs enfants aux cours d'appui pédagogique qui aura lieu de 11h45-12h30.

> LIGNE ÉCOLE DELLHÉICHT - ÉCOLE NEUDORF (pour les élèves du cycle 1 / bus avec accompagnateur)

ALLER

Arrêts	lundi - vendredi matin	LU + ME + VE après-midi
École Dellhéicht	07:45	13:45
École Neudorf	07:55	13:55

RETOUR

Arrêts	lundi - vendredi matin	LU + ME + VE après-midi
École Neudorf	11:45	15:50
École Dellhéicht	11:55	16:00



> LIGNE LEESBERG - ÉCOLE DELLHÉICHT

ALLER

Arrêts	lundi - vendredi matin	LU + ME + VE après-midi
Parking Leesberg	07:40	13:40

RETOUR

Arrêts	lundi - vendredi matin	mardi et jeudi C 1	mardi et jeudi C 2-4	LU + ME + VE après-midi
École Dellhéicht	12:00	11:55	12:40	16:00
Parking Leesberg	12:15	12:10	15:55	16:15

> LIGNE BURGRONN - ÉCOLE DELLHÉICHT

ALLER

Arrêts	lundi - vendredi matin	LU + ME + VE après-midi
Burgronn-Rue de la Source (n°5)	07:30	13:30
Burgronn-Rue Burgronn (n°2)	07:35	13:35
Rue Neudorf (n°63)	07:40	13:40
Rue Neudorf (n°19)	07:45	13:45
École Dellhéicht	07:50	13:50

RETOUR *

Arrêts	LU + ME + VE matin	mardi et jeudi matin	LU + ME + VE après-midi
École Dellhéicht	12:00	12:40	16:00
Burgronn-Rue de la Source (n°5)	12:10	12:50	16:10
Burgronn-Rue Burgronn (n°2)	12:15	12:55	16:15
Rue Neudorf (n°63)	12:20	13:00	16:20
Rue Neudorf (n°19)	12:22	13:02	16:22

* Veuillez noter qu'au retour, le bus passe d'abord par le Burgronn. Les enfants descendent du même côté de la rue et aux mêmes arrêts qu'à l'aller.

 **Contact :**

 27 54 - 2950

Séchère Schoulwee

Depuis la rentrée scolaire 2017/2018 le service « PEDIBUS », qui a rencontré un franc succès, a été mis en place par la Ville d'Esch-sur-Alzette. , c.-à-d. que les trajets des enfants entre leur domicile et l'école ont été organisés. Les enfants attendent le Pedibus à différents points de ralliement convenus (arrêts Pedibus signalisés par des panneaux) et sont accompagnés à pied par des adultes sur leur trajet à l'école.

Quels sont les avantages du PEDIBUS :

- › diminution du nombre de voitures aux abords des écoles et donc les stationnements négligents
- › diminution de la pollution
- › moins de trajets pour les parents, moins de stress pour arriver à l'heure à l'école
- › convivialité sur le chemin de l'école, liens entre familles
- › activité physique régulière des enfants

Le service PEDIBUS est organisé dans les écoles suivantes : Bruch, Lallange, Brill, Dellhéicht, Nonnewisen, Wobrécken.

Personne de contact :

Service Circulation

Zaccaria Marco

☎ 2754 - 2930

✉ pedibus@villeesch.lu



Pedibus



L'éducation physique et sportive

DU SPORT JOUR PAR JOUR

L'exercice corporel joue un rôle primordial dans le développement physique et psychique de l'enfant. C'est pourquoi, dès l'entrée à l'éducation précoce, de multiples courtes séances de mouvement, de coordination, de rythme,... font partie intégrante du programme de tous les jours.

LE SPORT: UNE BRANCHE DE L'ENSEIGNEMENT

Ce n'est qu'à partir du cycle 2 de l'enseignement fondamental que l'éducation physique et sportive trouve des plages fixes dans l'horaire de l'enseignement. 3 leçons de sport hebdomadaires pour les cycles 2 et 3, ainsi que 2 leçons hebdomadaires pour le cycle 4 sont assurées par les enseignant(e)s ou des chargé(e)s d'éducation physique et sportive.

L'importance que la Ville d'Esch dédie à l'enseignement des sports se reflète dans son programme de promotion du sport (« Sportförderprogramm ») qui prévoit des

programmes sportifs pour les citoyens eschois dès le plus jeune âge et jusqu'à un âge avancé (LASEP, Youth Sports – Cool Sports, Fit 60+), ainsi que le programme Intégration par le sport.

LA NATATION

Afin de garantir l'apprentissage de la nage dès le plus jeune âge, les enfants bénéficient de 2 leçons de natation tous les 14 jours dès le cycle 1.1.. Le but en est que tous les élèves ayant atteint l'âge de 10 ans soient capables de nager en eau profonde. Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, les cours de natation des classes du cycle 1 et 2 sont assurés par des instructeurs de natation qui sont assistés par le titulaire de classe ou son remplaçant.

» Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant les activités de la LASEP sur la page 49.

**Encourageons
nos enfants à
faire du sport!**



Airtramp

L'école du Brill, l'école de Lallange, le Centre Omnisports Henri Schmitz de Lallange ainsi que l'école Wobrécken sont équipés d'un Airtramp.

L'Airtramp est un grand coussin d'air qui permet à toutes les écoles fondamentales et maisons relais de la Ville de proposer des activités favorisant le développement de la

coordination motrice et psychomotrice et des capacités sociales et relationnelles des enfants. Il est accessible à tous les enfants scolarisés à Esch, aux enfants des Maisons relais eschoises ainsi qu'à des enfants à besoins spécifiques dans le cadre de journées Airtramp qui seront organisées par le service de l'Enseignement fondamental de la Ville d'Esch-sur-Alzette.



« Handisport »

Conscient qu'il s'agit d'un sujet-tabou pour la plupart de la population, la Ville est cependant d'avis qu'il est temps d'agir et de donner une nouvelle dimension à ce sport. Le handisport, tout comme le sport pratiqué par les valides, a des bénéfices pour la santé et le développement personnel. Pour les personnes à besoins spécifiques, c'est un moyen de reconnaissance par la société en montrant leur potentiel au lieu de leurs limites.

L'intégration des personnes à besoins spécifiques implique pour elles de se trouver dans un environnement où elles se sentent bien, où elles trouvent leur place, appréciées par les autres pour ce qu'elles sont; reconnues avec leurs droits et acceptées dans leur différence. Elle implique la valorisation de l'image de soi, le droit à la liberté et à l'autonomie. L'école s'inscrit dans cette dynamique. Elle prépare l'enfant à besoins spécifiques à des comportements sociaux adéquats qui seront pour lui riches en apprentissages et met en place des stratégies éducatives particulières, des mises en situation différentes et adaptées tenant compte des capacités, des qualités mais aussi de la différence de la personne.

Ainsi, en 2014, une première édition de la « Semaine du Handisport » qui se composait d'un show, d'une table-ronde et de divers ateliers handisports destinés aux élèves eschois du cycle 3 a été organisée. Suite au succès de cette initiative, la semaine du Handisport s'inscrit désormais dans le calendrier des activités annuelles. Afin de garantir la continuité du projet, la Ville a engagé un coordinateur Sport pour Tous. →

Afin de créer un lien avec l'enseignement fondamental, le Ministère soutient la Ville en mettant à disposition un poste et demi supplémentaire en soutien des enseignants à charge d'élèves à besoins spécifiques pendant l'année scolaire 2025/2026.





Cours complémentaires de langue portugaise

Les cours de langue portugaise complémentaires à l'offre scolaire régulière s'adressent aux élèves lusophones des cycles 2 à 4.

La langue portugaise est développée suivant un programme spécifique qui est en articulation avec le plan d'études de l'enseignement fondamental luxembourgeois et le programme d'enseignement du portugais à l'étranger. Les cours complémentaires font donc le lien entre les langues et les matières de l'école luxembourgeoise et la langue portugaise.

L'évaluation des compétences en langue portugaise est retenue dans le bilan intermédiaire de l'élève.

Où ? & Quand ?

Les cours sont organisés de manière suivante :

- › Lieu : école que l'élève fréquente
- › Horaire : 2 heures par semaine en dehors de l'horaire scolaire

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font en ligne jusqu'au 30 mai. Après cette date, veuillez contacter les services de coordination des cours complémentaires à l'une des adresses suivantes :

✉ secretariat.secam@men.lu

✉ cepe.luxemburgo@camoes.mne.pt

Et si je ne suis pas lusophone... ?

Ces cours de portugais peuvent également être offerts en tant que langue étrangère (si le nombre d'inscriptions est assez conséquent). Cette offre s'adresse à des élèves qui débutent l'apprentissage de la langue portugaise.



» Des questions ?

Alors vous pouvez joindre un membre de l'équipe de coordination des cours complémentaires :

☎ 247 - 76570

☎ 24 69 55 - 1



Centre de vacances Jules Schreiner à Insenborn

Le Centre de Vacances Ænsber est une propriété de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Le terrain se trouve à Bonnal (Insenborn), un petit village au nord du Luxembourg, à seulement 5 minutes à pied du Lac de la Haute-Sûre, au plein centre du Parc Naturel « Öewersauer ».

Le site est ouvert pendant toute l'année à l'exception des vacances de Noël.

Le but initial est l'accueil des classes scolaires d'Esch-sur-Alzette, des Maisons Relais et pour toute activité du Service jeunesse de la Ville d'Esch sur Alzette.

En cas de places vacantes le centre est ouvert d'abord aux associations eschoises et puis à toute autre association, Maison Relais ou classe non-eschoise.

Les classes comme les Maisons Relais ont l'occasion de séjourner 2 à 5 jours au centre de vacances, qui peut accueillir jusqu'à 30 enfants et 4 accompagnateurs. Pendant leur séjour et hormis les leçons d'enseignement

régulières, différentes activités leur sont proposées : des activités pédagogiques en relation avec la nature, des activités sportives à l'air libre et des activités culturelles.

En plus d'être une occasion d'échapper à la vie citadine, les colonies de vacances représentent un moment propice pour les enfants pour apprendre un vivre ensemble, de développer le respect mutuel et de favoriser la cohésion sociale.

» Centre Jules Schreiner

4, um Bommel
L-9660 Bonnal

Responsable du centre :

Kirchen Yann

☎ 621 26 92 23

✉ yann.kirchen@villeesch.lu

Personne de contact au Service scolaire :

Broch Steve

☎ 27 54 - 2960

✉ steve.broch@villeesch.lu

L'éducation à l'environnement

Les activités pédagogiques pour l'année scolaire 2025/2026 en relation avec l'environnement seront proposées au « Centre nature et forêt Ellergronn » pour les classes des cycles 1 à 4. Les enfants sont invités à découvrir la nature par différentes activités qui se déroulent au site dit « Ellergronn », qui se trouve à 2 km au sud d'Esch-sur-Alzette à l'entrée de la réserve naturelle. Vous trouverez plus d'informations sur ce site exceptionnel sous www.nature.lu.

Les enfants, accompagnés de leur enseignant(e), sont amenés au centre en bus scolaire. Les activités ont lieu sur le site même ou dans les environs en pleine nature. Encadrés par soit un enseignant, un éducateur ou un autre guide formé, les jeunes plongent dans différents thèmes et découvrent la nature comme un environnement accueillant et agréable et ils apprennent par l'action comment sont liés les êtres vivants en milieu

forêt. Ils ont la possibilité d'acquérir des connaissances sur le monde des animaux et des insectes et ils peuvent participer entre autres à des activités de team-building ou apprendre à faire du feu.

L'éducation à l'environnement permet ainsi aux petits et grands de recréer un lien avec la nature, de les sensibiliser aux problèmes environnementaux et aussi de contribuer à leur développement harmonieux.

» Team éducation à l'environnement :

Marc Jentges

☎ 247 - 56517

Anne Schneider

☎ 247 - 6983

Paul Biel

☎ 247 - 56514



Assurances / Accidents scolaires

Les accidents corporels des élèves survenant pendant les heures de cours, les activités périscolaires et sur le trajet d'école sont pris en charge par l'assurance de la commune. Si un enfant subit un accident, les parents en seront informés immédiatement et une déclaration d'accident devra être dûment remplie par le titulaire, l'enseignant ou le surveillant et envoyée au Service scolaire. Celui-ci l'envoie, après vérification des données, à l'Association d'Assurance Accidents. Les factures relatives à un accident pourront être envoyées directement à l'association après réception de la déclaration.

Les dégâts matériels causés par un élève à une tierce personne, dans le cadre de l'enseignement scolaire ou d'une activité périscolaire, sont pris en charge par

l'assurance du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ceci n'est pas valable pour les dégâts causés sans l'intervention d'un tiers. C'est le président du comité d'école qui remplit la déclaration de sinistre et l'envoie au Service national de la sécurité dans la fonction publique.

» Personne de contact :

Delvaux Frank (Service scolaire)

☎ 27 54 - 2920

✉ frank.delvaux@villeesch.lu



2.

Les acteurs de l'école



Les comités d'écoles

Conformément à la nouvelle loi scolaire du 6 février 2009, les 8 entités de l'enseignement fondamental à Esch-sur-Alzette se sont dotées de comités d'école, dont les membres représentent le personnel enseignant des entités respectives. Les membres du comité d'école sont élus pour une durée de 5 années et leurs missions sont e.a. l'élaboration d'une proposition d'organisation de l'entité, d'un plan de réussite scolaire, d'une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'entité, la détermination des besoins en formation continue du personnel et l'organisation de la gestion du matériel didactique et informatique de l'école.

LA COMPOSITION DES COMITÉS D'ÉCOLE EST LA SUIVANTE :

ENTITÉ ANCIEN LYCÉE

Comité : 7 membres

Présidente : DA CRUZ REIS Diana

Membres du comité d'école :

1. BETTMER Rachel
2. CHELI Benn
3. DA CRUZ Diana
4. HAGER Mara
5. WISELER Stéphanie
6. LOCATELLI Linda

ENTITÉ BRILL

Comité : 8 membres

Présidente : PIERRARD Marc

Membres du comité d'école :

1. HOENEN Lynne
2. HUSS Zoé
3. LAFUENTE Alexandra
4. MODERT Charel
5. MULLER Claude
6. PIERRARD Marc
7. RIES Angie
8. SAQUET Anne-Catherine
9. STOFFEL Christian

ENTITÉ BRUCH

Comité : 8 membres

Présidente : LOUEST Daniel

Membres du comité d'école :

1. DENTZER Tessy
2. ERNST Jeff
3. FELTEN Vanessa
4. LOUEST Daniel
5. THEIN Michelle
6. SAINT-CROIX Nathalie
7. SEIL Marie-France

ENTITÉ DELLHÉICHT

Comité : 7 membres

Présidente : KRIPPELER Nathalie

Membres du comité d'école :

1. KRIPPELER Nathalie
2. BRUECHER Stéphanie
3. CASAGRANDE Alessandra
4. DONVEN Marny
5. KRIPPELER Natahlie
6. SCHLESSER Fabienne
7. WEISEN Aline
8. WOHLFARTH Chris

ENTITÉ GRAND'RUE

Comité : 5 membres

Présidente : SANTOS Angela

Membres du comité d'école :

1. FRISCH Samirah
2. PIERINI Laura
3. POOS Muriel
4. RALINGER Caroline
5. SANTOS Angela

ENTITÉ EJC JEAN JAURÈS

Comité : 9 membres

Présidente : BERENS Christophe

Membres du comité d'école :

1. ANZIL Laura (Coord C2)
2. BERENS Christophe
3. BOCCAPERTA Mélanie (Coord C3)
4. DAMIANI Marianne (Coord C1)
5. MORES Michèle
6. PICCIAU Marie (Coord C4)
7. REINERT Nadine
8. VENZO Lisa

ENTITÉ LALLANGE

Comité : 5 membres

Présidente : DAHM Christophe

Membres du comité d'école :

1. DAHM Christophe
2. DI PENTIMA Luca
3. FALTZ Fabienne
4. OBERBILLIG Gilles
5. OLTEN Julie

ENTITÉ NONNEWISEN

Comité : 6 membres

Présidente : HAUPERT Raoul

Membres du comité d'école :

1. DI GIUSTO Isabelle
2. HOFFMANN Sandy
3. HAUPERT Raoul
4. POULLES Sandy
5. DIONYSIUS Carole
6. LEAL DA SILVA Jessica

ENTITÉ WOBRECKEN

Comité : 6 membres

Présidente : PIRES Marco

Membres du comité d'école :

1. BOTTA Sabrina
2. DROCKENMULLER Laureen
3. GRENIER Sandra
4. PIRES Marco
5. THILMANY Josiane
6. TRONCI Isabelle



Les représentants des parents

La coopération entre les parents et l'école est un des facteurs clés de la réussite du parcours de l'élève. La réforme de 2009 vise à renforcer ce partenariat.

Les représentants des parents d'élèves sont élus pour une durée de 3 années et leurs missions sont e.a. (extrait de la nouvelle loi scolaire) :

Art. 49.

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école, pour:

- 1.** discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
- 2.** organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- 3.** formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Il y a au moins trois réunions par année scolaire.

Les prochaines élections auront lieu en octobre 2025.

Informations sur la direction de l'enseignement fondamental



Le pays est divisé en 15 directions de région de l'enseignement fondamental. La direction de l'enseignement fondamental d'Esch-sur-Alzette est dirigée par un directeur assisté dans l'exercice de ses fonctions par trois directeurs/directrices adjoint (e)s.

Le directeur représente le ministre auprès des communautés scolaires de la région et il soutient le dialogue, ainsi que la concertation entre les partenaires scolaires.

La direction de l'enseignement fondamental veille au bon fonctionnement des écoles publiques, en assurant la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles fondamentales. Parmi les missions qui sont confiées à la direction figurent la consultation et l'accompagnement des professionnels, l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs, la gestion des relations au sein des équipes pédagogiques dans les écoles et les relations entre l'école et les élèves et l'école et les parents.

En concertation avec les présidents des comités d'école, les directions de région déterminent les grands axes des mesures de développement scolaire, organisent l'inclusion scolaire et suivent la mise en œuvre des plans de développement scolaire, organisent les mesures d'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques et déterminent les priorités en matière de formation des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

LA COMMISSION D'INCLUSION (CI)

La Commission d'Inclusion est une partie intégrante de chaque direction de l'enseignement fondamental. La Commission d'inclusion a pour mission de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande de l'instituteur ou d'un représentant de la maison relais (avec l'accord préalable des parents) la prise en charge des élèves qui en ont besoin. L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un plan de prise en charge individualisé soumis aux parents pour accord.

Au sein de la Commission d'inclusion se retrouvent des représentants de la direction de l'enseignement fondamental, de l'ESEB, de l'Office national de l'enfance et des centres de compétence en psychopédagogie spécialisés.

ÉQUIPE DE SOUTIEN DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

Une équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB diagnostic & ESEB assistance en classe) fonctionne au sein de chacune des quinze directions de l'enseignement fondamental.

ESEB diagnostic

L'équipe multi-professionnelle est en charge d'élaborer un diagnostic de base et, si nécessaire, une prise en charge des élèves, en concertation avec les parents et les acteurs scolaires en charge de l'enfant.

ESEB assistance en classe

Les intervenants spécialisés assurent une prise en charge ambulatoire, décidée par la Commission d'Inclusion, sous forme d'une assistance en classe.

➤ Direction de l'enseignement fondamental - Esch-sur-Alzette

5, rue de la Fonte | L-4364 Esch-sur-Alzette

☎ 247 - 55210

✉ secretariat.esch@men.lu

Commission d'inclusion - Esch-sur-Alzette

5, rue de la Fonte | L-4364 Esch-sur-Alzette

☎ 247 - 55209

✉ ci.esch@men.lu

Équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques

5, rue de la Fonte | L-4364 Esch-sur-Alzette

☎ 247 - 55210

✉ eseb.esch@men.lu

Service social des écoles (SSE)

LE VOLET SOCIAL

Le volet social est assuré par le service social des écoles (SSE). L'équipe du service, composée de 4 assistants sociaux, fait partie intégrante de l'équipe ESEB de la Direction régionale O6 de l'enseignement fondamental.

L'objectif du service est d'assurer le bien-être des enfants de trois à douze ans, scolarisés dans une école fondamentale de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Le service peut être sollicité soit par les enseignants, soit par d'autres services sociaux soit par les parents eux-mêmes afin d'avoir une aide ou un conseil en matière de l'enfance (par exemple une aide au niveau de l'éducation des enfants, des démarches via l'office national de l'enfance ou une aide psychologique).

>> Personnel du service social des écoles :

Ginette Friob

☎ 247-55223

✉ ginette.friob@men.lu

Sarah Goelhausen

☎ 247-55219

✉ sarah.goelhausen@men.lu

Danni Michaely

☎ 247-55224

✉ dannimichaely@men.lu

Christelle Bailey

☎ 247-55228

✉ christelle.bailey@men.lu

5, rue de la Fonte
L-4364 Esch/Alzette

✉ info.sse@men.lu (accès par les 4 membres)

Service Médecine Scolaire (SMS)

LE VOLET MÉDICAL

La scolarisation étant une étape importante dans la vie d'un enfant, le Service de Médecine Scolaire a pour obligation d'accompagner l'enfant tout au long de son parcours scolaire et de veiller ainsi à son bien-être physique et moral. Dans ce but, nous avons pour principaux objectifs la surveillance médico-socio-scolaire ainsi que la promotion/éducation à la santé.

Le Service de Médecine scolaire est assuré par une équipe professionnelle et pluridisciplinaire, telle que médecins, médecins-dentistes, infirmières et travaille en étroite collaboration avec l'équipe éducative et d'autres services spécialisés.

Nous sommes également soumis au secret professionnel et garantissons aux élèves et à leurs familles la confidentialité des données et informations dans le respect de leur vie privée.

Les examens sont réalisés suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 et sont donc obligatoires et gratuits.

La surveillance médico-socio-scolaire comprend des examens, suivis, tests et mesures de dépistage systématiques suivants :

- › Examens bucco-dentaires
- › Examen médical qui porte sur l'appareil cardiovasculaire, respiratoire, digestif, génito-urinaire (chez les garçons) et locomoteur, ainsi que le système nerveux, la peau, les zones herniaires et le système lymphatique.
- › Suivi de maladies chroniques avec une éventuelle mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI)
- › Surveillance de la taille/poids en prévention de l'obésité, insuffisance de poids, retard de croissance
- › Test urinaire avec recherche de glucose, albumine et sang
- › Examen de l'acuité visuelle →

- › Examen auditif
- › Surveillance de la maîtrise de l'expression verbale
- › Surveillance de la carte de vaccinations
- › Demande d'intervention psycho-sociale en cas de besoin

Ces examens sont effectués au niveau des cycles C1-1, C1-2, C2-2, C3-2, C4-2, ainsi que pour les élèves nouvellement installés au Luxembourg.

Si un problème a été détecté lors des tests et examens médicaux scolaires, les parents ou la personne responsable de l'élève seront avertis par écrit. Ils doivent ensuite consulter un médecin avec leur enfant pour assurer un suivi médical. Leur médecin doit mettre par écrit son avis ou sa proposition de traitement et cette information doit être retournée dans les plus brefs délais au service médico-scolaire. Cet avis médical sera joint au carnet médical scolaire de l'enfant.

En l'absence répétée d'une réponse à l'avis médical émis par le médecin scolaire, ceci peut être considéré comme une négligence et peut donner lieu à un signalement/intervention sociale.

En cas de maladies chroniques (Allergies, Asthme, Epilepsie, Diabète, Affection cardiaque, Hémophilie, ...) pouvant engendrer une situation d'urgence à l'école et/ou en structure d'accueil ou **nécessitant la prise de**

médicaments psychostimulants comme p.ex Ritaline, Medikinet, ..., il est important d'en informer le service de Médecine scolaire. Vous devrez éventuellement établir en collaboration avec votre médecin-traitant et le Service de Médecine Scolaire un « PAI, projet d'accueil individualisé ». Pour plus d'informations veuillez contacter le Service de Médecine scolaire ou voir sous **www.guichet.lu , rubrique PAI.**

L'équipe de Médecine Scolaire se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration.

➤ **Service de Médecine Scolaire**
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette
infirmieres@villeesch.lu

INTERVENANT MÉDICAL

SECTEUR SCOLAIRE



Bissen Alice
(infirmière)

École Brouch,
Nonnenwisen, Wobrécken

27 54 - 8900

alice.bissen@villeesch.lu

Lopes Elizabete
(infirmière)

École du Brill, Jean-Jaurès

27 54 - 8530

elizabete.lopes@villeesch.lu

De Oliveira Gomes Cristina
(infirmière)

École Dellhe'cht,
Lallange, Faubourg,
Grand-Rue, Ancien Lycée

27 54 - 4651

cristina.deoliveiragomes@villeesch.lu



Commission scolaire communale

LA COMMISSION SCOLAIRE COMMUNALE SE COMPOSE COMME SUIT :

mandat jusqu'au 29 septembre 2024

Président

SEHOVIC Meris, président

Secrétaire

SCHMIT Jöelle, secrétaire
☎ 27 54 - 2911

Membres effectifs

BILTGEN Laurent, membre
RAGNI Mandy, membre
BERMES Pascal, membre
AGOVIC Enesa, membre
DEDENBACH Bernhard, membre
SERAFINI Kevin, membre

Représentants des parents

nouvelles élections en octobre 25

Représentants du personnel des écoles 2025 - 2030

BERENS Christophe
DAHM Christophe
REIS Angèle

Autres représentants

M. CIAFFONE Yves, directeur
SCHOETTERT Chantal, expert enseignement
M. ZIMMER Laurent, expert permanent et gestionnaire des MR

MISSIONS :

1. coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de développement et faire un avis pour le Conseil communal ;
2. faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de développement ;
3. promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal ;
4. porter à la connaissance du Collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental ;
5. émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles ;
6. participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

Service scolaire

Le Service scolaire est responsable de la gestion administrative centrale de l'enseignement fondamental de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Il exécute les décisions prises par le Collège des Bourgmestre et Échevins ou par la Commission scolaire communale.

Il s'occupe notamment de l'organisation scolaire, de l'inscription et de la désinscription des élèves, des demandes de changement de secteur, du transport scolaire, des déclarations d'accidents, des certificats scolaires,...

En outre, le Service scolaire organise des activités péri- et parascolaires, comme par exemple les après-midis de loisirs à l'école en forêt, les ateliers d'été à la Kulturfabrik etc. Il organise également les cours de soir pour adultes. Enfin, il traite les demandes du mérite scolaire.



SERVICE SCOLAIRE

>> Service scolaire

B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés légaux) :
de 08:00 à 11:00 et de 14:00 à 16:00.

TÂCHES	PERSONNE RESPONSABLE	☎	✉
Chef de service	Schoettert Chantal	27 54 - 2900	chantal.schoettert@villeesch.lu
Accueil/inscriptions/ changement d'adresse/certificats scolaires		27 54 - 2795	enseignement@villeesch.lu
Accidents scolaires	Delvaux Frank	27 54 - 2920	frank.delvaux@villeesch.lu
Activités de vacances loisirs	Dilk Monique Broch Steve	27 54 - 2760 27 54 - 2960	ecolenforet@villeesch.lu
Cours du soir pour adultes	Sousa Carla Broch Steve	27 54 - 2780 27 54 - 2960	coursdelangue@villeesch.lu
Organisation des transports scolaires	Stroh Tessy Schmit Joëlle	27 54 - 2950 27 54 - 2911	tessy.stroh@villeesch.lu joelle.schmit@villeesch.lu
Location de l'école en forêt	Broch Steve Sousa Carla	27 54 - 2960 27 54 - 2780	steve.broch@villeesch.lu carla.sousa@villeesch.lu
Mérite scolaire	Delvaux Frank Schmit Joëlle	27 54 - 2920 27 54 - 2911	frank.delvaux@villeesch.lu joelle.schmit@villeesch.lu

Mérite scolaire

“UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE POUR LES ÉLÈVES DIPLÔMÉS ET MÉRITANTS.”

La commune tient à valoriser l’engagement scolaire de ses jeunes citoyens.

Chaque année, une prime au mérite scolaire est attribuée aux élèves et étudiants domiciliés sur le territoire communal, qui ont obtenu de bons résultats, un diplôme, ou qui se sont particulièrement distingués par leur assiduité et leur sérieux.

Cette initiative reflète la volonté de la commune de soutenir la réussite éducative et de féliciter les efforts fournis par les élèves, quel que soit leur parcours.

Tous les élèves et étudiants de l’enseignement post-primaire de moins de 29 ans ainsi que les élèves de 12 à 18 ans inscrits dans un centre de compétences, domiciliés à Esch-sur-Alzette pour une durée d’au moins un an durant l’année scolaire visée, ont le droit de faire une demande en vue de l’obtention d’une prime d’encouragement ou de mérite scolaire pour l’année 2024/2025.

DÉMARCHES À SUIVRE:

- **Consulter le règlement** communal relatif aux primes d’encouragement et de mérite scolaire, précisant les critères d’éligibilité et les modalités d’attribution de la prime. Le règlement est disponible sous <https://schoul.esch.lu/p/242>.
- **Remplir le formulaire de demande**, accompagné des pièces justificatives nécessaires. Les demandes incomplètes ou incorrectes seront refusées.

Le formulaire peut être téléchargé et rempli en ligne via le site internet de la commune : <https://administration.esch.lu/formulaires/> sous la rubrique «Enseignement» **du 15 octobre au 30 novembre 2025 pour les études secondaires, et du 15 octobre au 31 décembre 2025 pour les études supérieures.**

Pour tout autre renseignement à ce propos, veuillez-vous adresser au Service scolaire.

☎ 27 54 - 2920





3.

Avant et après
l'école

Les Maisons Relais de la Ville d'Esch

Depuis les années 80, la Ville d'Esch-sur-Alzette offre des structures d'accueil et elle a été une des premières communes du Grand-Duché de Luxembourg à garantir ces avantages aux enfants habitant la ville. Au cours des dernières années, d'importants investissements ont eu lieu afin d'augmenter l'offre de garde qualifiée pour les enfants de notre ville. Avec l'introduction de la loi du juillet 2005, la dénomination des 'structures d'accueil' a été changé en 'Maison Relais'.

Actuellement la ville dispose de 18 structures situées auprès de chaque quartier d'Esch.

L'objectif principal des Maisons Relais est d'offrir une garde et un encadrement professionnel des écoliers aux familles dont principalement les 2 parents travaillent, de même qu'aux familles monoparentales et aux familles en difficulté.

HORAIRE

Pendant la période scolaire :

- › L'accueil du matin se fait de 07h00 à 08h00
- › L'accueil de midi se fait de 11h45 à 14h00 les lundi, mercredi et vendredi / de 12h30 à 14h00 les mardi et jeudi
- › L'accueil de l'après-midi se fait de 14h00 à 19h00 les mardi et jeudi / de 15h45 à 19h00 les lundi, mercredi et jeudi.

Pendant les vacances scolaires :

Les Maisons Relais sont ouvertes pendant toute l'année, aussi pendant les vacances scolaires, à l'exception de la 1^{re} semaine des vacances de Noël. L'horaire pour toutes les Maisons Relais est de 07h00 à 19h00. Les maisons relais sont regroupées dans le quartier



IMAGE DE L'ENFANT ET COMPRÉHENSION DE L'ÉDUCATION

Nous considérons chaque enfant comme un être compétent qui apporte avec lui une histoire, des expériences, des valeurs, une personnalité et une culture différentes. L'éducation de l'enfant consiste en une éducation formelle et non formelle. Nous offrons une éducation non formelle aux enfants et ne voulons pas leur enseigner mais leur donner des occasions de découvrir et d'expérimenter. Tout enfant a droit à l'enfance. Nous ne voulons pas surtaxer les enfants, mais leur donner des stimulants pour l'auto-éducation. Les enfants d'aujourd'hui sont plus que jamais incités à être acteurs principaux de leur propre quotidien.

TRAVAIL OUVERT

Nous travaillons selon le concept pédagogique du « travail ouvert ».

Par « travail ouvert », nous entendons un concept pédagogique qui permet aux enfants de décider eux-mêmes ce qu'ils veulent faire, avec qui, où et pendant combien de temps. L'esprit d'initiative de l'enfant, son envie d'exploration, son besoin de découverte et sa curiosité sont soutenus par les Maisons Relais qui offrent un environnement varié et différencié. Le concept ouvert se déroule tout de même de manière ordonné, réglementé et organisé.

Le personnel éducatif passe du rôle d'animateur, qui propose des activités pour les enfants, à celui d'observateur, d'accompagnateur, afin d'encourager et de soutenir.

Le personnel éducatif accompagne les processus de développement et d'éducation de chaque enfant en tenant compte de leurs besoins et leurs intérêts. Il tient compte des particularités propres à chacun et l'ensemble du groupe afin d'équilibrer aux mieux les besoins individuels et les exigences spécifiques du groupe.

LES ACTIVITÉS

Le but principal est d'offrir aux enfants un séjour agréable au sein des Maisons Relais de la Ville. Après un repas de haute qualité, les enfants sont encouragés et surveillés par les éducateurs à faire leurs devoirs à domicile. Ce temps des devoirs est cependant limité à une heure pour les enfants

Des activités pédagogiques très diversifiées sont proposées, dans nos salles fonctionnelles.

Une offre différenciée en jeux et matériels éducatifs, respectant le niveau de développement de l'enfant, favorise l'apprentissage ludique des compétences de base. Les Maisons Relais s'engagent à préparer les activités dans les 7 champs d'action de l'éducation non-formelle.

PARTENARIATS ÉDUCATIFS AVEC LES PARENTS

Le partenariat éducatif avec les parents se caractérise par l'estime et le respect. Une collaboration étroite avec les parents est de la plus haute importance, car ils sont un partenaire de coopération important pour un développement positif de l'enfant. Les parents sont considérés en tant qu'experts de leurs enfants. Le conseil aux parents constitue une mission importante pour le personnel éducatif.

LE PERSONNEL

Le personnel des Maisons Relais est une équipe multidisciplinaire qui regroupe des éducateurs(trices) gradué(e)s et diplômé(e)s, des agents socio-éducatifs, d'auxiliaires de vie, des DAP éducation, des remplaçant(e)s, des cuisiniers, des aide-cuisinières, du personnel d'entretien, de personnel administratif, d'une coordination pédagogique, d'un responsable pédagogique et d'un gestionnaire.

Comme prévu dans la convention conclue avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'accent est mis sur la formation continue de notre personnel et, une variété de formations sont offertes à nos collaborateurs.

Depuis quelques années, la tâche des éducateurs diplômés et gradués a été augmentée à 40 heures par semaine. Seule une toute petite partie de leur travail est destinée au travail administratif, ce qui signifie donc que la majorité de leur temps de travail est réservée au travail direct avec les enfants. Les agents socio-éducatifs quant à eux ont des contrats de travail qui varient entre 16 et 30 heures par semaine.

LA QUALITÉ DES REPAS

Actuellement, nous disposons de 6 cuisines de production, celles de la Maison Relais 'Papillon', 'Brill', 'Jean Jaurès', 'Lallange', Wobrécken et Bruch. Notre objectif principal est d'offrir à nos enfants une bonne qualité des produits utilisés, ainsi que la préparation de repas équilibrés. Nous favorisons des aliments saisonniers, bio et Fairtrade.

INSCRIPTION ET INFORMATION

» Inscription et information

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour une inscription, veuillez contacter :

Administration des Maisons Relais

6, Place Boltgen

L - 4044 Esch-sur-Alzette

☎ 27 54 -8321 / 27 54 -8301

✉ inscription.sea@villeesch.lu



Service des Structures d'Education et d'Accueil (SEA) de la Ville d'Esch



>> **Accueil**
 ☎ 27 54 - 8320
 ✉ sea@villeesch.lu

> ADMINISTRATION

6, Place Boltgen
L-4044 Esch-sur-Alzette

B.P. 145
L - 4002 Esch-sur-Alzette

✉ sea@villeesch.lu
 ✉ inscription.sea@villeesch.lu
 ☎ 27 54 - 8320

Tamara PUTZ
 Accueil - Commandes - Comptabilité
 ☎ 27 54 - 2796
 ✉ tamara.putz@villeesch.lu

Christiane HERSCHBACH
 Chèque Service - Refacturation- PGI
 ☎ 27 54 - 8370
 ✉ christiane.herschbach@villeesch.lu

Cindy SCHÖNHOFEN
 Gestion Enfants - Remplacements - PGI
 ☎ 27 54 - 8301
 ✉ mariassunta.muzzi@villeesch.lu

Mariassunta MUZZI
 Gestion Enfants - Remplacements - PGI
 ☎ 27 54 - 8321
 ✉ cindy.schoenhofen@villeesch.lu

Andrea AMODIO
 Agent administratif
 ☎ 27 54 - 8302
 ✉ andrea.amodio@villeesch.lu

Bryan DA ROCHA BRITO
 Agent administratif
 ☎ 27 54 - 8353
 ✉ bryan.darocha@villeesch.lu

> GESTION DES STRUCTURES D'EDUCATION ET D'ACCUEIL

6 Place Boltgen
L-4044 Esch-sur-Alzette

B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Laurent ZIMMER
 Chef de service
 Gestionnaire des Structures d'Education
 et d'Accueil de la Ville
 ☎ 27 54 - 8300 / 691 169 112
 ✉ laurent.zimmer@villeesch.lu

Sylvia MARQUES
 Responsable pédagogique
 ☎ 27 54 - 8660
 ✉ sylvia.marques@villeesch.lu

Sally GAUTHIER
 Coordination - Développement
 ☎ 27 54 - 8352
 ✉ sally.gauthier@villeesch.lu

Amila PACARIZ
 Coordination - Développement
 ☎ 27 54 - 8352
 ✉ amila.pacariz@villeesch.lu

Anais DELVAL
 Coordination-Développement
 ☎ 27 54 - 8641
 ✉ anais.delval@villeesch.lu

✉ coordination.sea@villeesch.lu

> MAISON RELAIS « BREEDEWEE »

44, rue Large
L-4204 Esch-sur-Alzette

N° agrément : MR025/3

Responsable
 ✉ breedewee.sea@villeesch.lu
 ☎ 27 54 - 3060

Chaises : 44

☎ 27 54 - 3061 RdCH - Group Fräschen
 ☎ 27 54 - 3062 1^{er} Etage - Group Beißen

› MAISON RELAIS « BEI DE FLIEDERMAIS KLEPPEN »

99, rue d'Ehlerange L-4108 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ fliedermais.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 3081
	Chaises : 220	☎ 27 54 - 3082 Bewegungsraum ☎ 27 54 - 3085 Bastelraum ☎ 27 54 - 3086 Werkraum ☎ 27 54 - 3087 Theaterraum ☎ 27 54- 3083 Mensa ☎ 27 54 - 3084 Cuisine ☎ 27 54- 3091 / 621 498 643 Concierge
	Yvette GROEBIG Concierge – Fliedermais:	✉ yvette.groebig@villeesch.lu

› MAISON RELAIS « BRUCH - GALAXIE »

21, rue Michel Lentz L-4209 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ bruch.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 8510
N° agrément : MR286/3	Chaises : 103	☎ 27 54 - 8511 Stären ☎ 27 54 - 8512 Sonn ☎ 27 54 - 8513 Mound ☎ 27 54 - 8514 Erd ☎ 27 54- 8515 Mars

› MAISON RELAIS « BRILL I »

69, rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ brill1.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 8740
N° agrément : MR 023/3	Chaises : 66	☎ 27 54 - 5980 (Koala) ☎ 27 54 - 5981 (Panda) ☎ 27 54 - 5982 (Äisbier)

› MAISON RELAIS « BRILL II »

2, Place de la Résistance L-4011 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ brill2.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 8410
N° agrément : MR 303/2	Chaises : 124	☎ 27 54 - 8460 Couloir Entrée ☎ 27 54 - 8470 1 ^e Etage ☎ 27 54 - 8404 Cuisine ☎ 27 54 - 8420 Cuisine Bureau

› MAISON RELAIS « HEEMELMAUS »

49, rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ jennifer.mercuri@ciglesch.lu ☎ 26 54 - 3749
		✉ maisonrelais@ciglesch.lu ✉ accueileducatif@ciglesch.lu ☎ 26 54 - 07 86 SEA ☎ 26 17 - 60 21 Creche Belval

› MAISON RELAIS « AM HOLZBIERG »

201, rue Jean Pierre Bausch L-4023 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ amholzbiERG.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 8350
N° agrément : SEAS20210423	Chaises : 63	

› MAISON RELAIS « PAPILLON »

55, rue du Fossée L-4123 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ papillon.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 8312
N° agrément : MR 285/2	Chaises : 109	☎ 27 54 - 8313 Couloir ☎ 27 54 - 8314 Salle rouge ☎ 27 54 - 8315 Salle orange ☎ 27 54 - 8316 Salle verte ☎ 27 54 - 8317 Salle bleu ☎ 27 54 - 8311 Bureau ☎ 27 54 - 8310 Cuisine

› MAISON RELAIS « PARC LAVAL »

51, rue Large L-4204 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ spillhausparclaval.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 3066
N° agrément : MR 316/2	Chaises : 35 Crèche Chaises : 25 MR	☎ 27 54 - 3068 1 ^e Étage ☎ 27 54 - 3067 RdCH ☎ 27 54 - 3069 Cuisine

› MAISON RELAIS « PARC DU CANAL »

35-37, rue du Canal L-4050 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ parcducanal.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 8322
N° agrément : SEAS20170126	Chaises : 40	☎ 27 54 - 8323 lessraum ☎ 27 54 - 8324 Info ☎ 27 54 - 8325 Theater ☎ 27 54 - 8326 Bauraum

› MAISON RELAIS « HIGHLANDER »

Place Jean-Jaurès L-4152 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ highlander.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 7570
N° agrément : MR 380	Chaises : 93	☎ 27 54 - 7650 Himmelsdeiercher ☎ 27 54 - 7640 Wiermecher

› MAISON RELAIS « GANZDAAGSSCHOUL »

22, Rue Abbé Lemire, L-4208 Esch-sur-Alzette	Responsables	✉ lisa.venzo@education.lu ✉ liliane.ferreiragarcia@education.lu
No agrément : MR 380 A,B,D	Chaises : 260	☎ 27 54 -5941 ☎ 621 24 95 92 ☎ 2754 - 5946 ☎ 2754 - 5940 ☎ 2754 - 5944 ☎ 2754 - 59 48 Cuisine ☎ 27 54 - 59 49 Bureau du cuisinier

› Crèche PERSONNEL « ORIGER »

11, rue Origer L-4271 Esch-sur-Alzette	Responsable	✉ origer.sea@villeesch.lu ☎ 27 54 - 8640
N° agrément : MR 437	Chaises : 46	☎ - 8670 Groupe RdCH (Butzenstuff + Grimmelcher) ☎ 27 54 - 8680 Groupe 1 ^e Étage (Schilden) ☎ 27 54 - 8651 Salle de réunion ☎ 27 54 - 8650 Cuisine

› MAISON RELAIS « NONNEWISEN »

30, rue Guillaume Capus
L-4071 Esch-sur-Alzette

Responsable

✉ nonnewisen.sea@villeesch.lu

☎ 27 54 - 8017

N° agrément : MR 511

Chaises : 98

☎ 27 54 - 8031 Accueil matin (07:00 - 07:40)

☎ 27 54 - 8032 Cycle 1

☎ 27 54 - 8033 Cycle 2

☎ 27 54 - 8034 Cycle 3

☎ 27 54 - 8029 Cycle 4

› MAISON RELAIS « LALLANGE »

23, rue de Mondercange
L-4247 Esch-sur-Alzette

Responsable

✉ lallange.sea@villeesch.lu

☎ 27 54 - 8040

N° agrément : MR 462

Chaises : 98

☎ 27 54 - 8043 Giraffen

☎ 27 54 - 8042 Krokodilen

☎ 27 54 - 8044 Elefanten

☎ 27 54 - 8041 Leiwen

☎ 27 54 - 8046 Cuisine

› MAISON RELAIS « GROUSSGAAS »

48-50 , Grand Rue
L-4132 Esch-sur-Alzette

Responsable

✉ groussgaas.sea@villeesch.lu

☎ 27 54 - 8110

Chaises : 95

☎ 27 54 - 8111 Restaurant

› MAISON RELAIS « WOBRECKEN »

46, Bd Winston Churchill
L-4055 Esch-sur-Alzette

Responsable

✉ wobrecken.sea@villeesch.lu

☎ 27 54 90 29

Alessandro SALIS
Simone FICKINGER

✉ alessandro.salis@villeesch.lu

✉ simone.fickinger@villeesch.lu

☎ 27 54 - 9013 Cuisine

☎ 27 54 - 9014 Cuisine

› CRÈCHE « WOBRECKEN »

46, Bd Winston Churchill
L-4055 Esch-sur-Alzette

Responsable

✉ wobreckencreche@villeesch.lu

☎ 27 54 - 9094

☎ 27 54 90 82 salle de réunion (Personnel)

› CENTRE DE VACANCES « INSENBORN »

4, Um Bommel,
L-9660 Insenborn

Yann KIRCHEN
Coordinateur

✉ yann.kirchen@villeesch.lu

☎ 83 94 20



Le Chèque-Service Accueil

UNE NOUVELLE MESURE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

La facturation est effectuée par le biais d'un dispositif informatique centralisé qui calcule la participation financière des parents sur base des données communiquées par les parents lors de l'adhésion au CSA et de la saisie des présences réalisée sous la responsabilité du gestionnaire du service d'éducation et d'accueil.

TARIFS

A partir de la rentrée 2022/2023 l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire) est devenu gratuit.

La gratuité de l'accueil porte seulement sur les semaines d'école, du lundi au vendredi de 07:00 à 19:00 heures. Pour les heures d'accueil avant 07:00 et après 19:00 la participation financière des parents suit le barème du chèque-service accueil (CSA).

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait : c'est le barème du CSA qui s'applique.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Tous les enfants qui sont inscrits dans une maison relais de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

POURQUOI LE CHÈQUE-SERVICE?

Vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA) avant de pouvoir obtenir une place auprès d'une Maison Relais. Pour adhérer au CSA vous pouvez vous rendre au « Biergeramt » au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville ou au service des Maisons Relais.

PROCÉDURE À RESPECTER

Les parents résidents au Grand-Duché de Luxembourg qui désirent que leur enfant bénéficie du « Chèque-service accueil » doivent se présenter à l'Administration communale du lieu de leur résidence. L'adhésion est

valable pour une durée de 12 mois. Elle est gratuite. La procédure d'inscription auprès d'une structure d'accueil reste inchangée : les parents s'adressent à l'administration des Maisons Relais et leurs enfants sont admis en fonction des places disponibles et des priorités définies par la Ville d'Esch-sur-Alzette.

LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ADHÉSION AU CSA

L'agent chargé de l'adhésion doit saisir dans le système informatique les **données obligatoires** suivantes :

- › le nom et le prénom de l'enfant
- › le numéro d'identification de l'enfant
- › les noms et prénoms et identifiant national du représentant légal
- › le numéro d'identification du partenaire du représentant légal en cas de ménage recomposé
- › l'adresse de l'enfant
- › l'adresse du requérant
- › l'adresse de facturation des prestations
- › le nombre d'enfants bénéficiaires des allocations familiales faisant partie du ménage du représentant légal
- › à titre facultatif : les données sur la situation de revenu du représentant légal
- › la langue de communication choisie par le représentant légal

En vue de l'établissement du contrat d'adhésion, le requérant autorise l'agent communal à consulter les données à caractère personnel nécessaire au traitement de sa demande d'adhésion auprès du Registre national des personnes physiques (RNPP) ou du Registre communal des personnes physiques (RCPP), et dans la base de données du Centre commun de la Sécurité sociale.

- 1) Le nombre d'enfants bénéficiaires des allocations familiales faisant partie du ménage
- 2) Le revenu du ménage
- 3) Documents à présenter à l'agent communal

Pour faciliter l'adhésion, les parents sont priés de se munir des pièces suivantes :

- › le numéro d'identification de l'enfant
- › le numéro d'identification du requérant
- › le numéro d'identification du partenaire du représentant légal en cas de ménage recomposé
- › attestation de paiement délivrée par la Caisse pour l'Avenir des Enfants
- › sur décision des parents : pièce(s) justificative(s) documentant le revenu actuel du ménage



» Pour en savoir plus :

Téléphonez gratuitement au numéro :

☎ 8002 1112 (luxembourgeois, français, allemand, portugais).

Contactez le « Biergeramt » au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville

☎ 27 54 – 7770 ou 7790 ou le bureau du chèque service des maisons relais

☎ 27 54 – 8370



Assistants parentaux

L'assistance parentale consiste en la prise en charge régulière et à titre rémunéré, de jour ou de nuit, d'enfants mineurs au domicile de l'assistant parental.

Cette activité est exercée à titre indépendant dans le cadre d'un contrat d'accueil. L'assistant parental doit être détenteur d'un agrément conformément à la « Loi du 30 novembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale ». Il est décerné par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse suivant plusieurs critères tels l'honorabilité, la qualification du personnel et l'infrastructure.

L'assistant parental ne peut prendre en charge plus de 5 enfants à la fois, en dehors de ses propres enfants. Ce mode de garde offre une grande flexibilité quant aux

horaires. La période de prise en charge peut également être continue, de jour et de nuit, mais ne peut pas excéder 3 semaines.

Diverses activités sont assurées par l'assistant(e) : Accueil en dehors des horaires scolaires bien-entendu mais aussi repas, animations, aide aux devoirs, accueil en cas de maladie, surveillance pendant le repos...

➤ Pour tous les détails concernant ce mode de garde : www.guichet.public.lu

Retrouvez la listes des assistants parentaux : <https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/enfance/O1-structure-accueil.html>



LASEP

Les activités de la LASEP Esch, dans le cadre du « Sportförderprogramm », ont lieu tous les mardis et jeudis (sauf vacances scolaires) de 14:00 heures à 16:00 heures au Centre Omnisports Henri Schmitz et dans les salles de gymnastique des établissements scolaires suivants :

Brill (nouveau bâtiment), Lallange, Dellhéicht, Nonnewisen

1. PORTES OUVERTES TOUS LES MARDIS DE 14:00 À 16:00 POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE 2-4 :

Avec le soutien de nos clubs sportifs, des portes-ouvertes (athlétisme, basket, escrime, football, handball, judo, patinage, pétanque, rallye, tennis, tennis de table, vélo, etc.) sont organisées tout au long de l'année scolaire au Centre Omnisports Henri Schmitz. Le but de ces portes-ouvertes est de donner la possibilité à chaque élève eschois de faire connaissance avec un maximum de sports différents, de les essayer, d'en trouver goût et de rejoindre éventuellement un club.

2. LES JEUDIS APRÈS-MIDIS DE 14:00-16H00 POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE 2-4 :

Différentes activités sportives ont lieu au Centre Omnisports Henri Schmitz et dans les salles de gymnastiques des écoles suivantes :

Brill (nouveau bâtiment), Brouch, Dellhéicht, Nonnewisen

Des maîtres-nageurs expérimentés proposent différentes activités à la piscine de l'école du Brill et de l'école Nonnewisen tous les mardis de 15:00 à 16:30 heures.

3. LES MARDIS APRÈS-MIDIS DE 14:00 À 16:00 POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE 1 :

Différentes activités sportives ont lieu tous les mardis dans les salles de gymnastiques des écoles suivantes :

Brill (nouveau bâtiment), Lallange, Dellhéicht, Nonnewisen et Brouch

Des maîtres-nageurs expérimentés proposent différentes activités à la piscine de l'école du Brill et de l'école Nonnewisen tous les jeudis de 15:00 à 16:30 heures.

» Nos moniteurs et monitrices accueilleront avec joie votre/ vos enfant(s). À vous de participer!

Actuellement, environ 1410 enfants des quartiers Brill, Bruch, Dellhéicht, Lallange, Nonnewisen et Jean Jaurès participent régulièrement aux activités proposées par la LASEP Esch et ils sont encadrés par une cinquantaine de moniteurs diplômés. Les enfants de la LASEP Esch participeront également à différentes manifestations, organisées par la LASEP nationale.

Avec le début de chaque année scolaire, tous les enfants de l'enseignement fondamental (cycles 1 – 4) reçoivent via voie postale le programme détaillé du déroulement de la LASEP ainsi que l'inscription et d'autres informations utiles.

Il est obligatoire et indispensable que votre enfant dispose d'une licence LASEP pour que votre enfant soit couvert par l'assurance scolaire pour toutes les activités sportives. Il vous suffit simplement de **remplir un formulaire d'inscription de la LASEP Esch asbl.**

Votre enfant pourra participer à toutes les activités de la LASEP Esch à n'importe quel endroit, ainsi qu'aux manifestations officielles organisées par la LASEP au niveau national !

» Pour tout renseignement supplémentaire, prière de contacter les responsables de la LASEP Esch ou le Service des Sports :

Jacques MULLER, coordinateur LASEP Esch :

☎ 621 458 270

Corina GRIGORE :

☎ 27 54 - 53 50

Escher Sport Hotline :

☎ 26 54 34 34

Vacances loisirs à l'école en forêt

Chaque enfant eschois, scolarisé dans une classe des cycles 1.1. à 4.2. et ne fréquentant pas une Maison Relais de la Ville d'Esch-sur-Alzette, a la possibilité de participer aux activités de loisirs qui sont organisées pendant toutes les vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël.

Pour les enfants qui sont inscrits dans une maison relais, nous informons les parents que les structures d'accueil de la Ville participeront à tour de rôle aux activités proposées à l'école en forêt, c'est-à-dire que tous les enfants eschois auront l'opportunité de découvrir ce site et de profiter de la nature. L'école en forêt, située en pleine verdure et à l'écart des dangers de la circulation, se prête à merveille pour accueillir les enfants.

Un autobus avec accompagnateur récupère les enfants à un endroit proche de leur domicile entre 13:00 et 13:15 h et les transporte au lieu de rassemblement. Neuf arrêts d'autobus ont été retenus: Place du Brill, Place Benelux,

École de Lallange, École Dellhéicht, École Nonnewisen, Rue de Rumelange, place Jean Jaurès, rue J.P. Bausch et Place de l'Hôtel de Ville. Le retour s'effectue à partir de 18:00. Une fois arrivés au lieu de rassemblement, les enfants sont pris en charge par une équipe d'animateurs et d'animatrices.

Un programme distrayant d'animation éducative est proposé aux enfants qui sont répartis sur différents groupes en fonction de leur âge. Comme l'écart d'âge entre les enfants les plus jeunes (4 ans) et les plus âgés (12 ans) est considérable, il n'est pas possible de veiller à ce que les frères et sœurs puissent toujours participer aux mêmes activités. Ainsi, une activité pouvant intéresser un enfant de 10 ans peut être très ennuyant pour un autre de 5 ans. Vous pouvez avoir confiance en notre équipe d'animateurs et d'animatrices qui font de leur mieux pour qu'un programme correspondant à son âge soit proposé à votre enfant.



CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE VACANCES LOISIRS (À L'EXCEPTION DES JOURS FÉRIÉS)

Vacances / congé	Durée
Toussaint	1 semaine
Carnaval	1 semaine
Pâques	2 semaines
Pentecôte	1 semaine
Vacances d'été	8 semaines de la mi-juillet jusqu'à la mi-septembre

QUE DOIS-JE FAIRE POUR INSCRIRE MON ENFANT?

Les fiches d'inscription peuvent être retirées au cours de l'année scolaire auprès du Service scolaire, 6, Place Boltgen, L-4044 Esch-sur-Alzette.

Tout au long de l'année, vous recevrez toutes les informations en relation avec le programme de loisirs de la Ville.

Un enfant inscrit une fois sur la liste des activités de vacances continue à y figurer pendant tout le temps qu'il est scolarisé dans une classe des cycles 1.1. à 4.2.. Il n'y a donc pas lieu de renouveler l'inscription à chaque rentrée scolaire.

La facturation des participations aux après-midis loisirs se fera suivant le système chèque-service.

➤ Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Service scolaire :

☎ 27 54 - 2760 / 2960



Eltereschoul / École des parents

Lancée en 2002, Eltereschoul/École des Parents est le service de prévention et de formation pour parents de la Fondation Kannerschlass.

Nous nous adressons à tous les parents (des futurs parents jusqu'aux parents d'adolescents) ayant envie de se rencontrer en groupe, de discuter et d'échanger sur la parentalité, l'éducation des enfants et la vie de famille.

OFFRE :

ELTERESCHOUL DOHEEM - les webinaires pour parents

Nous proposons une 30^e de webinaires sur l'éducation des enfants. Nos thèmes sont très diversifiés pour permettre aux parents d'enfants de tout âge de trouver un sujet qui puisse les intéresser. Ces webinaires sont gratuits et proposés en LU, FR ou EN.

Programme et inscriptions :



ELTERESCHOUL EN MODE PRÉSENTIEL - pour crèches, maisons relais, écoles...

Le concept prévoit une étroite collaboration avec des institutions et services des milieux sociaux et éducatifs permettant de rencontrer les parents « là, où ils se trouvent ». Nous organisons sur demande des activités thématiques et des cours pour tous les groupes de parents.

ELTERECAFE - Espace de rencontre pour parents

Au EltereCafé, les parents peuvent se donner rendez-vous, discuter, échanger des « bons plans », se concerter, rire ... autour d'une tasse de café ou de thé, tout comme dans un « vrai » café, et tout cela avec ou sans leurs enfants.

EltereCafé 1, rue Louis Pasteur, Esch/Alzette

Heures d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi de 14.30 hrs à 17.30 hrs.

COIN DES PARENTS - Informations et échange à la sortie du SEA

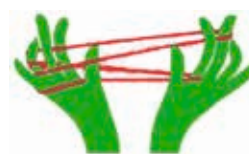
Le Coin des Parents est un genre « aide à la minute », ce qui veut dire que l'École des Parents est présente à la structure d'accueil en début de soirée pour informer et échanger avec les parents sur l'éducation des enfants.

L'agenda de toutes nos activités (en ligne et en présentiel) est disponible sur notre site www.kannerschlass.lu ou via le code QR ci-joint.



>> Contact

Si vous avez besoin de plus d'informations sur notre offre ou voulez organiser une activité avec l'Eltereschoul/École des Parents, n'hésitez pas à nous contacter :



Eltereschoul J. Korczak - Antenne Esch/Alzette

1, rue Louis Pasteur

L-4276 Esch-sur-Alzette

☎ 59 59 59 53

✉ eltereschoul-esch@kannerschlass.lu

Siri Peiffer, Françoise Erpelding, Coordinatrices

📘 facebook.com/Eltereschoul

🌐 www.kannerschlass.lu



Haus vun de Bierger – Maison des citoyens

FR

L'OFFRE

1. SOUTIEN SCOLAIRE (élèves de l'enseignement fondamental)

Destiné aux élèves des écoles fondamentales de la ville d'Esch-sur-Alzette, l'offre du soutien scolaire se compose :

- › du support aux devoirs ;
- › de la révision ;
- › de la préparation aux épreuves (test).

2. COURS D'ALPHABÉTISATION (formation adulte)

Ouvert à tous les citoyens du Luxembourg, l'offre des cours d'alphabétisation se compose :

- › des cours d'alphabétisation en français (différents niveaux) ;
- › es cours de conversation de base en luxembourgeois.

3. COURS À L'INITIATION AU CALCUL (formation adulte)

Ouvert à tous les citoyens du Luxembourg, l'offre des cours à l'initiation au calcul se compose :

- › des cours d'initiation au calcul. →

EN

THE OFFER

1. SCHOOL SUPPORT (children in elementary school)

Dedicated to elementary school children of the city of Esch-sur-Alzette, the school support offer consists of:

- › homework support;
- › revision;
- › preparation for tests.

2. LITERACY COURSES (adult education)

Open to all citizens of Luxembourg, literacy courses are offered in the following areas:

- › literacy courses in French (different levels);
- › basic conversation courses in Luxembourgish.

3. INTRODUCTION TO NUMERACY COURSES (adult education)

Open to all Luxembourg citizens, the introductory courses in numeracy consist of

- › introductory courses in numeracy. →

4. COURS INFORMATIQUES ET INTERNET (formation adulte)

Ouvert à tous les citoyens du Luxembourg, l'offre des cours informatiques et internet se compose :

- › du cours Internetführerschäin (« permis de conduire internet »), qui représente un brevet PC et internet ;
- › des cours à la carte en groupe ou individuels.

5. ÉCRIVAIN PUBLIC

Ouvert à tous les citoyens du Luxembourg, l'offre de l'écrivain public se compose :

- › des explications de documents administratifs ;
- › des aides à la rédaction de lettres administratives ;
- › des aides pour remplir des formulaires.

4. COMPUTER AND INTERNET COURSE (adult education)

Open to all citizens of Luxembourg, the offer of computer and internet courses consist of:

- › the Internetführerschäin („Internet licence“), which awards a PC and Internet certificate;
- › à la carte courses in groups or individually.

5. WRITING CONSULTANT

Available to all citizens of Luxembourg, the services offered by the writing consultant include:

- › explanations of administrative documents;
- › assistance in writing administrative letters
- › assistance in filling in forms.

➤➤ Contact / Contact information:

Maison des Citoyens

150, bd. John F. Kennedy
L - 4171 Esch-sur-Alzette

✉ maisondescitoyens@villeesch.lu

Soutien scolaire / School support

☎ 27 54 - 3960
(de 14h00 à 18h00)

Cours d'alphabétisation & cours d'initiation au calcul / Literacy courses & introduction to numeracy courses

☎ 27 54 - 3960
(de 14h00 à 18h00)

➤➤ Cours informatiques et internet / Computer and internet courses

☎ 27 54 - 3962
☎ 27 54 - 3960
(de 9h00 à 14h00)

Écrivain public / Writing Consultant

☎ 691 357 733
(de 10h00 à 17h00)

Service Jeunesse de la Ville d'Esch sur Alzette

Le Service Jeunesse de la Ville d'Esch place les jeunes de 12 à 30 ans au cœur de ses priorités et les accompagne vers l'épanouissement et l'autonomie. À travers une politique ambitieuse, inclusive et transversale,

NOS SERVICES :

Projets éducatifs et pédagogiques

Nous proposons des activités pédagogiques de longue durée – comme des ateliers de théâtre, de cuisine ou d'expression artistique, afin de permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles passions, de renforcer leurs compétences et de créer du lien avec la Ville et entre eux.

Ces projets favorisent un cadre enrichissant, participatif et ouvert à toutes et tous.

→ **Découvre nos actualités et événements sur notre site Fb et Instagram !**

Logements jeunes actifs

Face aux difficultés d'accès au logement, la Ville d'Esch développe des solutions abordables et adaptées pour les jeunes de 18 à 30 ans.

Les Résidences DIVA et des Charbons accueillent des jeunes actifs (salariés, apprentis ou étudiants non-inscrits à l'Université de Luxembourg) dans un cadre de colocation conviviale.

Ces logements facilitent l'insertion dans la vie active et soutiennent l'autonomie et l'émancipation des jeunes.

Bon à savoir : Les jeunes eschois sont prioritaires.

→ **Les demandes se font en ligne sur : www.administration.esch.lu**

La Carte Jeunes Esch

La Carte Jeunes Esch, gratuite pour les jeunes résidents de la Ville âgés de 12 à 30 ans, est un outil pratique qui donne accès à de nombreux avantages : réductions sur des activités culturelles, sportives et de loisirs, événements dédiés, etc. Elle encourage la participation active des jeunes à la vie locale et leur permet de profiter pleinement des opportunités offertes par la Ville.

→ **Pour l'obtenir :**

envoyer une pièce d'identité et un certificat de résidence par mail à jeunes@villeesch.lu

nous agissons sur plusieurs leviers essentiels à leur développement personnel, social et professionnel.

Place aux Jeunes :

Une nouvelle place aux jeunes destinée aux 12 à 30 ans est en cours de développement. Cette place accueillera des zones de détente, des structures sportives et des coins pour se retrouver entre amis.

Un projet urbain qui reflète la volonté de la Ville d'offrir aux jeunes un cadre moderne, accessible et vivant.

REJOINS-NOUS, EXPRIME-TOI, CONSTRUIS TON AVENIR !

Le Service Jeunesse, c'est plus qu'un service : c'est un partenaire de ton quotidien, à ton écoute, engagé pour créer avec toi une ville dynamique, solidaire et à ton image.

» Contacts du Service Jeunesse de la Ville d'Esch-sur-Alzette :

2, Place am Boltgen

L-4067 Esch-sur-Alzette

☎ 27 54 - 8840

✉ jeunes@villeesch.lu

📘 facebook.com/SJEesch

📷 [service_jeunesse_esch](https://www.instagram.com/service_jeunesse_esch)

📺 [service_jeunesse_esch](https://www.youtube.com/channel/UC...)

🌐 https://neon.page/service_jeunesse_esch



Centre de Rencontre et d'Informations pour jeunes a.s.b.l. (CRIJE)

LE JUGENDINFOPUNKT (JIP)

Le JIP est un service d'information généraliste pour tous-tes les jeunes de 12 à 30 ans. Si tu as une question, que tu cherches une info dans n'importe quel domaine de la vie quotidienne, un accompagnement dans tes démarches, tu peux t'adresser aux informatrices jeunesse.

Nous proposons aussi :

- › Un accès gratuit à internet et des ordinateurs en libre accès pour tes recherches ou tes démarches ;
- › Un soutien administratif dans la réalisation de projets ;
- › Des sessions d'informations sur des thématiques jeunesse et/ou d'actualité ;
- › Un espace de réunion ou de coworking pour des groupes ;



Le JIP est aussi reconnu comme organisation agréée d'envoi dans le cadre du Corps Européen de Solidarité. Tu peux donc faire appel au JIP si tu es intéressé-e par une expérience de mobilité européenne.

» Heures d'ouvertures :

Du lundi au vendredi de 12.00 à 17.00 heures

Contact :

Jugendinfopunkt Esch

10, rue du Commerce
L-4067 Esch-sur-Alzette

☎ 27 54 - 8056

✉ jip@crijesch.lu

📘 facebook.com/CRIJE.asbl

📷 [crije.asbl](https://www.instagram.com/crije.asbl)

🌐 www.crije.lu



Le Escher Jugendhaus (Maison des Jeunes)

Le EJH est un lieu d'accueil encadré par une équipe d'éducateur-ric-e-s, et ouvert à tous-tes les jeunes entre 12 et 26 ans pendant leur temps libre. De nombreux projets et activités ont lieu chaque année, initiés par les éducateur-ric-e-s, ou par les jeunes. Donc si tu as des idées, soit le-la bienvenu-e, nous organisons souvent des réunions de jeunes pour discuter et préparer le programme ensemble !

La maison a été aménagée pour offrir de nombreuses possibilités :

- › Un accueil avec une grande cuisine pour les ateliers culinaires, un écran tactile, une scène pour faire des concerts, de la poésie ou des conférences ;
- › Une terrasse pour profiter du soleil en été, avec des espaces de permaculture où nous cultivons nos fruits et légumes et une scène pour des événements open air ;
- › Un atelier pour bricoler ;

- › Une salle polyvalente équipée de miroirs pour danser, faire des réunions ou du soutien scolaire ;
- › Un studio de musique et une cabine d'enregistrement équipés ;
- › Un studio vidéo équipé pour faire des montages.

Nous organisons également des activités extérieures, des colonies et des échanges de jeunes.

N'hésite pas à nous suivre sur Instagram et Facebook pour plus d'infos.

➤ Contact

Escher Jugendhaus

65, rue Zénon Bernard

L-4031 Esch-sur-Alzette

☎ 54 91 40

✉ ejh@crijesch.lu

📘 facebook.com/escherjugendhaus

📷 [escherjugendhaus](https://www.instagram.com/escherjugendhaus)

🌐 www.crijesch.lu



Adresses utiles

NOM	CATÉGORIE	ADRESSE	TÉL. / E-MAIL / LIEN
Administration communale	Administration	B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette	☎ 27 54 - 1 🌐 www.esch.lu
CIGL-Esch – Crèche Heemelmaus	Garderie 2 mois à 4 ans	208, rue de Belval L-4024 Esch-sur-Alzette	☎ 54 42 - 45650 ✉ crechebelval@ciglesch.lu 🌐 www.heemelmaus.lu
CIGL-Esch – Maison Relais Heemelmaus	Maison Relais	57, rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette	☎ 54 42 - 45700 ✉ maisonrelais@ciglesch.lu 🌐 www.heemelmaus.lu
Commission d'Inclusion	Enseignement	5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette	☎ 247 - 55209 ✉ ci.esch@men.lu
Commission scolaire / Service scolaire	Enseignement	6, Place Boltgen L-4044 Esch-sur-Alzette	☎ 27 54 - 2795 ✉ enseignement@villeesch.lu
Direction de l'enseignement fondamental	Enseignement	5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette	☎ 247 - 55210 ✉ secretariat.esch@men.lu
École Internationale de Differdange & Esch-sur-Alzette « EIDE »	Enseignement	50, rue Emile Mark L-4620 Differdange	☎ 58 77 11 977 ✉ info@eidd.lu
Eltereschoul Antenne Esch		1, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette	☎ 59 59 59 53 ✉ eltereschoul-esch@kannerschlass.lu
Haus vun de Bierger / Maison des Citoyens	Soutien scolaire	150, bd. John F. Kennedy L-4171 Esch-sur-Alzette	☎ 27 54 - 3960 ✉ maisondescitoyens@villeesch.lu
Jugendinfopunkt (JIP)	Jeunesse	10, rue du Commerce L-4067 Esch-sur-Alzette	☎ 27 54 - 8056 ✉ jjip@crijesch.lu
LASEP	Sports de 4 à 12 ans	B. P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette	☎ 27 54 - 5350 Escher Sport Hotline : ☎ 26 54 34 34 ✉ lasep@villeesch.lu
Lycée de Garçons	Enseignement	71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette	☎ 55 62 85 - 1 ✉ secretariat@lge.lu
Lycée Hubert Clément	Enseignement	02, rue Général Patton L-4277 Esch-sur-Alzette	☎ 55 71 55 ✉ secretariat@lhce.lu

Lycée Guillaume Kroll	Enseignement	32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	☎ 55 95 45 - 1 ✉ secretariat.direction@lgk.lu
Lycée Technique de Lallange	Enseignement	Bd. Hubert Clément L-4064 Esch-sur-Alzette	☎ 55 95 42 - 330 ✉ secretariat@ltl.lu
Lycée Technique École privée M.-Consolatrice	Enseignement	101, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette	☎ 57 12 57 - 1 ✉ info@epmc.lu
Maison des Jeunes – Jugendhaus Esch	Jeunesse	65, rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette	☎ 54 91 40 ✉ info@mjesch.lu
Maisons Relais – administration	Maisons Relais	6, Place Boltgen L-4044 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 8320 / 8370
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Enseignement - Ministère	33 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg	☎ 247 - 85100 ✉ info@men.lu
Service Jeunesse de la Ville d'Esch-sur-Alzette	Jeunesse	2 Place am Boltgen L-4044 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 8840 ✉ jeunes@esch.lu
Service Krank Kanner Doheem		95, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg	☎ 48 07 79 ✉ krankkanner@pt.lu
Service social des écoles		5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette	☎ 247 - 55224 / - 55223 / - 55219 - 55222 / - 55228 ✉ info.sse@men.lu ✉ gINETTE.friob@men.lu ✉ sarah.goelhausen@men.lu ✉ dannI.michaely@men.lu ✉ monique.schaack@men.lu ✉ christelle.bailey@men.lu
Service Médecine Scolaire	Médecine scolaire	4, rue de l'église L-4106 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 8900 / - 4651 / - 8530

Assistants parentales agréées : 🌐 <https://guichet.public.lu/fr/publications/famille/liste-assistantes-parentales.html>

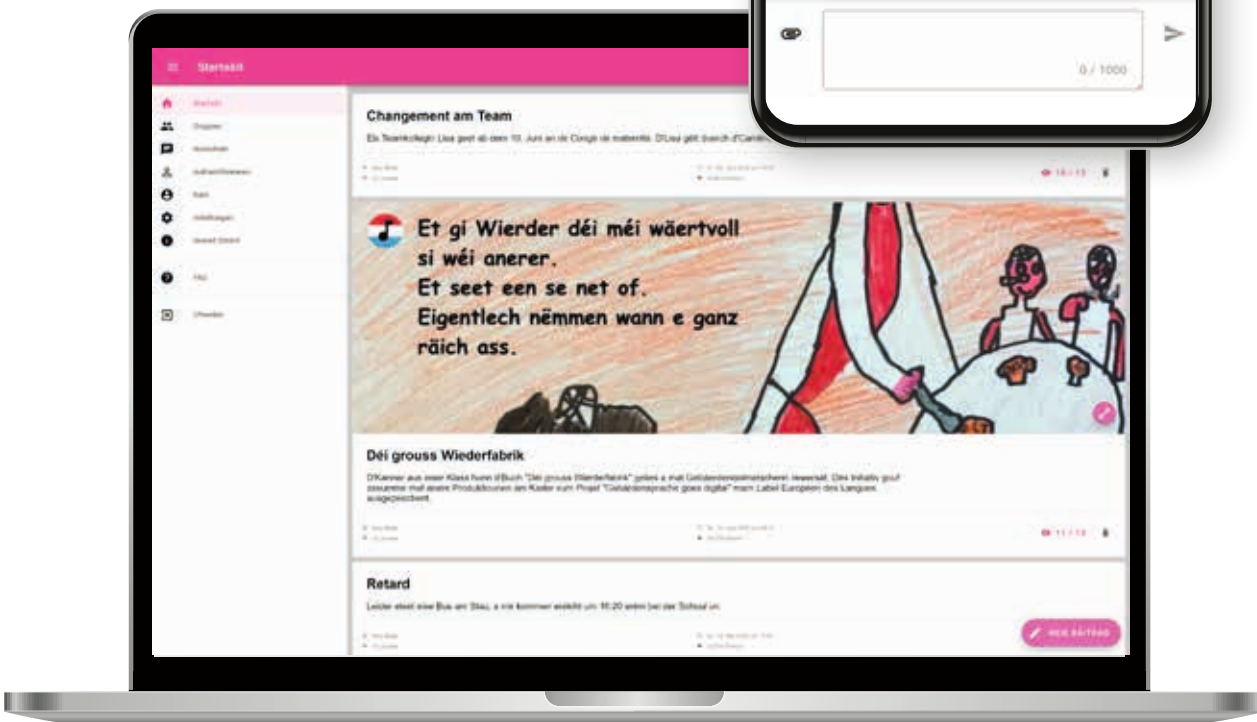
L'application « Dimmi »

UNE COMMUNICATION FACILE, DIRECTE ET SÉCURISÉE ENTRE LES ENSEIGNANTS/ÉDUCATEURS ET LES PARENTS/TUTEURS

De nombreuses classes scolaires et Maisons Relais à Esch-sur-Alzette utilisent l'application Dimmi pour permettre une communication facile, directe et sécurisée entre les enseignants / éducateurs et les parents / tuteurs.

L'application est disponible dans l'App Store et chez Google Play pour les smartphones et tablettes, et peut également être accédée dans un navigateur (p.ex. Google Chrome, Mozilla Firefox). Elle permet l'envoi de messages de groupe et de messages individuels aux parents / tuteurs en temps réel par des „Push notifications“, et ceci sans avoir besoin de passer par un numéro de téléphone : les parents / tuteurs reçoivent une fiche avec un code personnel de l'école et/ou de la maison relais qu'ils peuvent scanner dans l'application pour s'authentifier.

L'application Dimmi est développée et hébergée au Luxembourg. Elle est exempte de publicité, et fonctionne sans commercialisation de vos données !



Service Krank Kanner doheem

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79
e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00

vendredi
7:00 – 12:00
après répondeur

Répondeur
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)

Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35
e-mail: organisation@fed.lu

www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté
grand-ducal du 17 septembre 2004

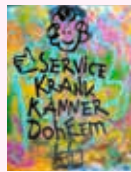
Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu
95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg



Pour faciliter l'organisation des
gardes, veuillez bien remplir
une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité
d'une inscription
en ligne sur le raccourci:

[WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION](http://WWW.SKKD.LU/INSCRIPTION)

COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Épargne de l'État)
IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
BIC BCEE LULL

Association sans but lucratif
R.C.S. Luxembourg no. F1391

• **ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE
AUX BESOINS DE L'ENFANT**

• **SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE
A DOMICILE EN TOUTE SECURITE**

L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir
une garde individuelle pour enfants
malades à domicile

- garde individuelle à domicile
pour enfants malades
- ceci permet aux parents de
poursuivre leur activité
professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans
les meilleures conditions et dans
leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales
sont considérées comme priorité



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE

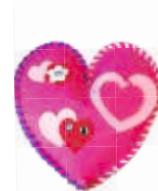


LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du
« Service Krank Kanner Doheem »
ont une formation dans le domaine
socio-familial et participent régulièrement
aux formations internes

LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de
Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris
comme base de calcul pour la participation
aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le
certificat de résidence élargi,
établi par la commune est indispensable



FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour
la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour
toutes les autres communes

CDM-SECTION 2

Qui? Que fait-on?

Qui sommes-nous?

Ergothérapeutes



& Psychomotriciens

responsable du

dépistage précoce
des troubles du
développement moteur

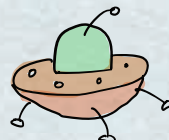
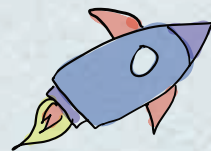
Juste pour
le
C.1.2!!



Comment?

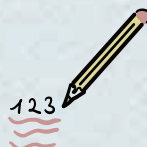
Grace au dépistage!*

Les enfants participent à un voyage imaginaire dans l'espace *



Programme:
motoricité
fine
&
globale

± 10% des élèves présentent
des difficultés lors



* Art 5 Paragraphe 1 A1.b
Loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée
en faveur de l'inclusion scolaire
Source : legilux.public.lu



Et après ?

Après un échange



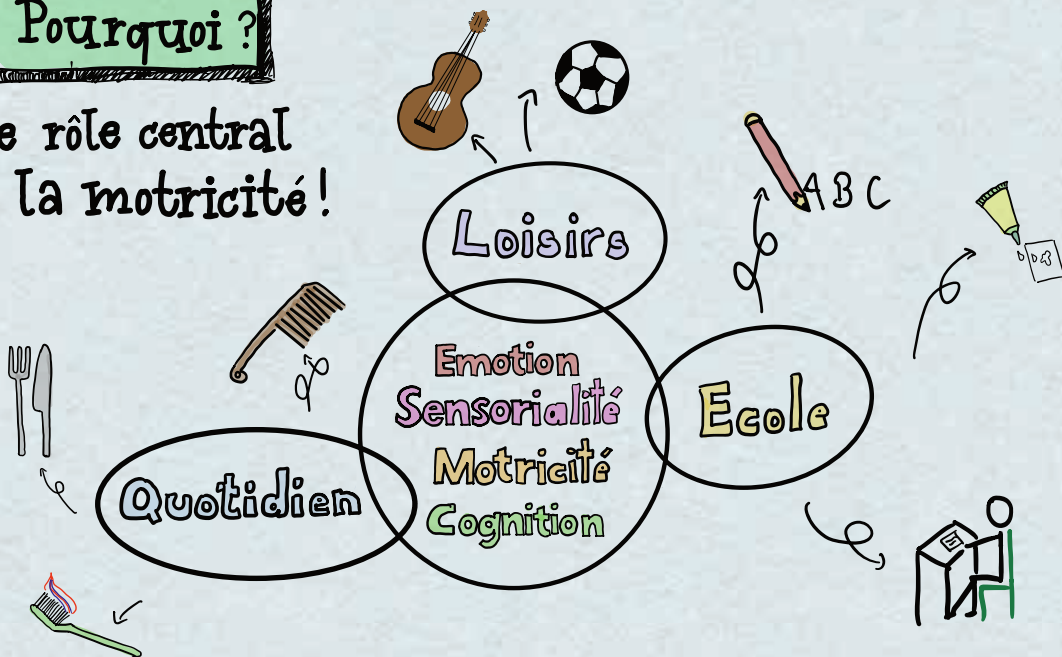
avec les parents & le titulaire

de l'enfant, nous proposons une prise en charge

individuelle  ou en groupe 

Pourquoi ?

Le rôle central
de la motricité !



nous proposons aussi ...

-Coaching

-Conseil & Guidance

dans le domaine de la motricité
pour les parents et
le personnel éducatif



© Jana Heuertz

Cours de langues pour adultes

La Ville d'Esch-sur-Alzette vous propose d'apprendre ou perfectionner un large choix de langues et propose ainsi des cours pour adultes :



Luxembourgeois



Français



Allemand



Anglais



Portugais



Italien



Espagnol



FORMULES PROPOSÉES

- Cours annuels (6 mois) :
Janv. - Juin
- Cours intensifs (3 mois) :
Janv. - Mars | Avr. - Juin | Sept. - Déc.



DIPLÔME OFFICIEL

Nos cours sont agréés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Ils portent le label de qualité des cours pour adultes et sont éligibles au congé linguistique.

Le diplôme de la Ville d'Esch-sur-Alzette est délivré à la fin de l'année scolaire à tous les participants ayant suivi au moins 70 % des cours. Une cérémonie de remise des diplômes est organisée pour les cours annuels.



TARIFS

100€ pour les cours des 3 langues officielles, le luxembourgeois, l'allemand et le français de même pour le cours d'anglais et 150€ pour les autres cours de langues.

Un tarif réduit de 10€ par cours est accordé sur présentation d'un bon de réduction délivré par :

- l'ADEM
- l'Office social
- le Service de l'immigration



INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

- Les plannings des différentes sessions sont disponibles sur : <https://administration.esch.lu/cours-de-langues>
- Les inscriptions se font uniquement en ligne sur ce même site.





SERVICE SCOLAIRE

ENSEIGNEMENT - SERVICE SCOLAIRE

6, Place Boltgen | L-4044 Esch-sur-Alzette

T. (+352) 27 54 - 2795



GESTION DES
MAISONS RELAIS

6, Place Boltgen
L-4044 Esch-sur-Alzette

T. (+352) 27 54 - 8320

MAISON
RELAIS

